

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Croissance endogène spatialisée et développement régional

Dejardin, Marcus; Guio, Anne-Catherine; Maréchal, Luc

*Published in:*  
Tendances économiques

*Publication date:*  
1998

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

#### [Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Dejardin, M, Guio, A-C & Maréchal, L 1998, 'Croissance endogène spatialisée et développement régional: apports pour une évaluation critique des plans d'aménagement du territoire', *Tendances économiques*, numéro 14, pp. 65-99.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## **Croissance endogène spatialisée et développement régional : apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire \***

Marcus DEJARDIN \*\*

Anne-Catherine GUIO\*\*\*

Luc MARECHAL\*\*\*\*

### **Introduction**

La littérature économique s'est récemment enrichie de contributions importantes en matière d'analyse des processus de croissance. Elles peuvent être situées dans quelques grands courants : à la suite des théories néoclassiques de la croissance, dont elles révisent fondamentalement les conclusions, ou en économie régionale et spatiale.

Ces contributions, quel que soit le courant auquel elles peuvent être rattachées, ont la caractéristique de reconnaître un rôle décisif aux choix d'allocations de ressources effectués par les agents économiques, dans l'explication des trajectoires de croissance nationale et régionale. La thèse de la convergence des économies, qui est avancée par le modèle néoclassique, est remise en question.

Cette littérature porte un éclairage nouveau sur les décisions économiques en matière d'investissements en soulignant leurs effets sur les phénomènes d'accumulation et de changement, et en discutant les conditions d'une croissance auto-entretenu.

Nous apprenons en outre que le territoire n'est pas qu'un support passif pour les dynamiques économiques en présence. Son organisation, ses caractéristiques socio-économiques et institutionnelles y jouent un rôle actif.

Notre propos n'est pas d'effectuer un rapprochement supplémentaire entre les courants de la littérature économique susmentionnés, mais plutôt d'effectuer un croisement entre un certain nombre d'arguments théoriques et une politique publique : l'aménagement du territoire.

Pour ce champ d'action (plutôt que de connaissance), on relève que des documents de nature stratégique sont actuellement mis en œuvre aux niveaux local, régional, national, sous-continentale ou continentale.

Que nous enseignent les nouvelles théories de la croissance ? Quels sont les facteurs qui participent à son entretien ?

Les théories peuvent-elles nous servir à dresser une liste de critères, pour une évaluation des plans d'aménagement du territoire ?

Les plans qui sont établis actuellement « vont-ils dans le bon sens » ? C'est-à-dire, peuvent-ils être considérés, du point de vue des arguments théoriques, comme des outils dont l'usage contribuerait à la croissance économique ?

L'article ne prétend pas faire le tour complet et définitif de ces questions, mais souhaite leur apporter des éléments de réponse.

Deux remarques s'imposent dès l'introduction.

*Primo*, le lecteur constatera que les qualificatifs « endogène » et « exogène » sont

\* L'article est une version revue et corrigée d'une communication présentée au XXXIII<sup>ème</sup> colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (A.S.R.D.L.F.) « Renouveau régional, renouveau urbain », Lille, 1-3 septembre 1997. Les auteurs remercient, pour leurs remarques, C. Bastin, P. De Boe, B. Fripiat, O. Granville, J. Houard, M. Mignolet et A. Vereecke, ainsi que les participants au colloque susmentionné

\*\* Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix - Namur

\*\*\* Service des Etudes et de la Statistique - Ministère de la Région wallonne

\*\*\*\* Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme - Ministère de la Région wallonne

régulièrement utilisés dans l'article, et dans des acceptions qui paraissent quelque peu différentes selon que l'on se situe dans telle ou telle partie (l'exposé des suites données au modèle néoclassique de croissance, les arguments tirés de l'économie régionale ou l'évaluation des plans d'aménagement du territoire).

En ce qui concerne les suites données au modèle néoclassique de la croissance économique, le qualificatif « endogène » peut désigner le résultat d'une formalisation mathématique qui explique, au sein même d'un modèle économique, l'évolution de la productivité des facteurs de production et le rythme de la croissance. Des « économistes régionaux » attribuent le qualificatif « endogène » au processus de croissance (ou de développement) propre à un territoire pour indiquer que ce processus repose principalement sur l'exploitation des ressources et des savoir-faire du territoire en question *qui les contrôle*. Il y a donc ici la reconnaissance d'une capacité d'autodétermination du territoire. Les approches se rejoignent quand, nous l'avons indiqué, elles attribuent un rôle essentiel aux choix des agents économiques. L'aménagement du territoire, quant à lui, dit de réalités intérieures ou extérieures à un territoire donné qu'elles ont un caractère endogène lorsqu'ayant une incidence sur le développement territorial, elles ont été décrites et intégrées dans le projet contenu dans les

plans d'aménagement et qu'un contrôle est exercé sur elles. *A contrario*, une réalité est exogène, dans la mesure où, bien qu'ayant une incidence sur le développement, elle demeure incontrôlée.

*Secundo*, précisons qu'évaluation de plans doit s'entendre ici comme un examen critique de ceux-ci, au regard de critères tirés d'arguments théoriques, et non pas comme l'appréciation de leur application et de leurs effets.

Dans un premier temps, nous passons en revue la littérature économique récente en matière de croissance (point 1.1). Nous en dégagons ensuite une critériologie d'évaluation des plans d'aménagement du territoire susceptible de répondre tout au moins partiellement aux préoccupations de pouvoirs publics compétents en ce domaine et ayant choisi d'en faire un outil de développement régional (point 1.2).

Dans un deuxième temps, nous présentons un exercice sommaire d'évaluation de plans d'aménagement du territoire (point 2). Nous nous intéressons à des plans et schémas significatifs issus de consultations administratives récentes et se situant à des niveaux territoriaux différents : le Plan régional d'aménagement du territoire wallon (P.R.A.T.W.), la deuxième Esquisse de structure Bénélux et le Schéma de développement de l'espace communautaire (S.D.E.C.).

## **1 Vers une critériologie d'évaluation des plans d'aménagement du territoire stratégiques en termes d'apport à la croissance économique**

La section suivante comprend deux parties principales. Dans une première partie (point 1.1), nous exposons les arguments théoriques tirés de la littérature économique récente en matière d'analyse du processus de croissance.

Nous distinguons les suites données au modèle néoclassique de la croissance (point 1.1.1) et leur spatialisation (point 1.1.2), de résultats de travaux situés en économie régionale (point 1.1.3).

La seconde partie (point 1.2) est consacrée à l'établissement d'une critériologie d'évaluation des plans d'aménagement du territoire. Son contenu repose sur les éléments mis en exergue dans la partie théorique.

### **1.1 Aperçu des fondements théoriques**

#### **1.1.1 Les modèles de croissance endogène a-spatiaux**

Depuis une douzaine d'années, les modèles de croissance endogène se distinguent du schéma néoclassique traditionnel par le fait qu'ils endogénéisent la dynamique de croissance, jusque là considérée comme exogène. Dans le modèle néoclassique (SOLOW, 1956), la productivité décroissante du capital annule à long terme la croissance par tête, à moins qu'un progrès technique exogène n'accroisse l'efficacité des travailleurs<sup>1</sup>. Les modèles de croissance endogène fondent, quant à eux, l'émergence de la croissance d'une part sur les choix des

agents économiques, choix relatifs à l'accumulation des facteurs propices à l'impulsion de gains de productivité, et d'autre part sur la non décroissance de la productivité au niveau agrégé, grâce notamment à la prise en compte d'externalités. Endogénéiser signifie donc, dans ces formalisations, expliquer au sein du modèle l'évolution de la productivité en faisant découler celle-ci de la dynamique de croissance.

Les modèles de croissance endogène prennent en compte les deux facettes de la croissance : accumulation et changements (BAUMONT, 1997), la première traduisant le caractère quantitatif de l'accumulation des facteurs de production, la deuxième reflétant le caractère qualitatif du processus de croissance à travers l'amélioration de l'efficacité de la combinaison productive. C'est sur ce dernier point que notre analyse porte plus spécifiquement. Il s'agit en effet de s'interroger sur les mécanismes qui créent un processus de croissance auto-entretenu, en prenant en compte les spécificités spatiales de ce processus.

Les rendements marginaux décroissants du capital qui causent une annulation de la croissance à terme dans le modèle néoclassique de SOLOW sont compensés, dans les modèles de croissance endogène, par l'existence d'externalités positives liées à l'accumulation de facteurs tels que le capital humain, les infrastructures publiques ou la recherche. La source des rendements d'échelle externes provient de l'activité de la collectivité dans son ensemble, les agents agissant toujours dans un univers à rendements marginaux décroissants.

La particularité des modèles de croissance endogène est donc d'expliquer la croissance en spécifiant une fonction de production agrégée à rendements non décroissants, qu'ils rendent toutefois compatibles avec l'équilibre concurrentiel des modèles néoclassiques<sup>2</sup> grâce à l'introduction d'externalités (ou de biens publics) (GUELLEC et RALLE, 1995, p. 46).

Le concept d'externalité utilisé par les théories de croissance endogène est a-spatial. Cependant, un retour à la définition de l'externalité selon MARSHALL (1890) suffit pour indiquer combien la prise en compte de l'espace peut être décisive dans l'évaluation de ces externalités en termes opérationnels. « Pour Marshall, l'exploitation des économies externes par les unités de production industrielles dépend souvent de leur proximité spatiale : elle est le résultat de la concentration dans une région de firmes d'une même

branche et/ou de la concentration urbaine. (...) Ce que Marshall fait fondamentalement apparaître dans la pensée économique avec la prise en compte des économies externes, c'est l'existence de processus relationnels et l'existence d'espaces privilégiés pouvant améliorer la productivité et favoriser le développement des firmes... » (CATIN, 1994, p. 99).

D'une part, la notion d'externalité marshallienne fait écho avant la date aux différents facteurs mis en avant dans les modèles de croissance endogène. Les externalités que ces modèles mettent en œuvre découlent en effet de débordements en termes de capital humain, de savoir-faire, de gain de productivité du capital physique, d'innovations, de recherche et développement (R&D), d'apprentissage par la pratique, etc., qui font suite aux décisions individuelles des acteurs économiques.

D'autre part, on déduit du caractère *territorial* de l'externalité que l'espace n'est pas une composante neutre dans les modèles de croissance endogène, dans la mesure où les externalités (ou les biens publics) sur lesquelles ces modèles se basent naissent dans un territoire donné, qui fait entrer en jeu la proximité des acteurs et la disponibilité de certains des facteurs de croissance localisés.

Ces deux dimensions, prises conjointement, nous semblent essentielles pour expliquer la croissance régionale : la dimension qualitative qu'introduisent les modèles de croissance endogène en mettant en lumière l'importance de certains facteurs constitue une avancée en termes d'analyse de la croissance, mais les changements qualitatifs qui induisent cette croissance prennent racine dans un territoire et dépendent largement de son organisation. Des facteurs historiques et institutionnels spécifiques au territoire interviennent également. Ceux-ci seront plus spécialement abordés au point 1.1.3.

#### *Les sources de la croissance endogène*

Vu leur formalisation élaborée, les modèles de croissance endogène ne prennent généralement en compte que les effets de l'accumulation liés à un seul facteur de croissance. On peut donc classer ces modèles selon le facteur qu'ils privilégient au sein de leur analyse.

AMABLE et GUELLEC (1992) distinguent les modèles de croissance endogène reposant sur<sup>3</sup> :

- le *capital physique* (ROMER, 1986) ;

- l'*innovation technologique* (ROMER, 1990 ; AGHION et HOWITT, 1992 ; GROSSMAN et HELPMAN, 1994) ;
- et le *capital humain* (LUCAS, 1988) ;

A ces modèles peut être ajouté celui de BARRO (1990), lequel fait entrer le *capital public* dans la mécanique endogène de croissance.

#### *Capital physique*

La définition du capital physique est réductible à celle que l'on rencontre dans le modèle néoclassique. Cependant, le nouveau modèle reconnaît, comme source de croissance endogène, l'existence (au niveau global) d'externalités technologiques positives qui découlent de l'accumulation du capital physique de chaque firme (ROMER, 1986). Le marché demeure concurrentiel, puisque la fonction de production individuelle reste à rendements décroissants, mais l'output de chacune d'elles dépend également du niveau de capital total dans l'économie : cela est dû aux externalités. A l'origine de ces externalités, on évoque l'existence d'effets de débordement en termes d'apprentissage par la pratique : au plus on accumule du capital physique dans l'économie, au plus les travailleurs acquièrent du savoir-faire, qui profite à l'ensemble des autres firmes grâce à la transmission de l'information. Notons aussi que les investissements incorporant le progrès technique de certains secteurs intermédiaires en amont de la production peuvent aussi avoir des effets favorables sur la productivité des secteurs situés en aval (AMABLE et GUELLEC, 1992 ; GUELLEC et RALLE, 1995).

#### *Innovation technologique*

Les modèles reposant sur l'innovation technologique expliquent les gains tendanciels de productivité par les fruits de l'activité d'un secteur séparé qui produit des biens d'équipements nouveaux grâce à une activité de recherche et développement. Le cœur de la croissance consiste, soit dans une production d'inputs de plus en plus spécialisés, ce qui mène à une plus grande division du travail, soit dans une production d'inputs de plus en plus efficaces. Ce processus fait intervenir des externalités liées à la recherche, soit instantanées (ROMER, 1990) (chaque chercheur profite des découvertes de l'ensemble de ses collègues, considérant la recherche comme un bien non rival), soit intertemporelles (AGHION et HOWITT, 1992)

(chaque découverte fait avancer la recherche future).

L'incorporation de l'innovation à la production est stimulée par le pouvoir de monopole, même temporellement limité, qui en découle.

Au plus on investit dans la recherche, au plus on augmente la productivité des recherches en cours ou futures, au plus on augmente la productivité de la production.

#### *Capital humain*

LUCAS (1988) considère comme source de croissance l'accumulation de capital humain<sup>4 5</sup>. La dynamique de l'accumulation du capital humain est modélisée explicitement : le taux de croissance de l'acquisition de capital humain pour un individu est proportionnel au temps de formation et surtout au stock de capital humain de cet individu (au plus, on est formé, au plus il est facile de progresser dans sa formation). La production de la firme dépend du capital physique et du capital humain qu'elle emploie, mais également du niveau moyen de capital humain dans l'économie<sup>6</sup>. Ce dernier trait du modèle est expliqué par LUCAS de la façon suivante : l'efficacité du capital humain dépend de son niveau dans l'économie, un individu étant plus efficace si le niveau de capital humain dans l'économie est élevé, c'est-à-dire s'il est entouré de gens efficaces. Cette explication traduit les effets d'entraînement que des individus qualifiés exercent les uns sur les autres (D'AUTUME, 1994).

Pour LUCAS, les agglomérations urbaines seraient favorables à l'accumulation du capital humain<sup>7</sup> grâce à la diffusion et à l'échange d'informations qu'offrent la proximité et la concentration d'individus.

#### *Capital public*

Le mécanisme faisant entrer le capital public dans la mécanique endogène de croissance (BARRO, 1990) est identique à celui des modèles vus jusqu'à présent : les acteurs privés évoluent dans un univers concurrentiel à rendements non croissants, mais lorsque l'on prend en compte l'effet des facteurs publics, l'économie dans son ensemble présente des rendements d'échelle non décroissants.

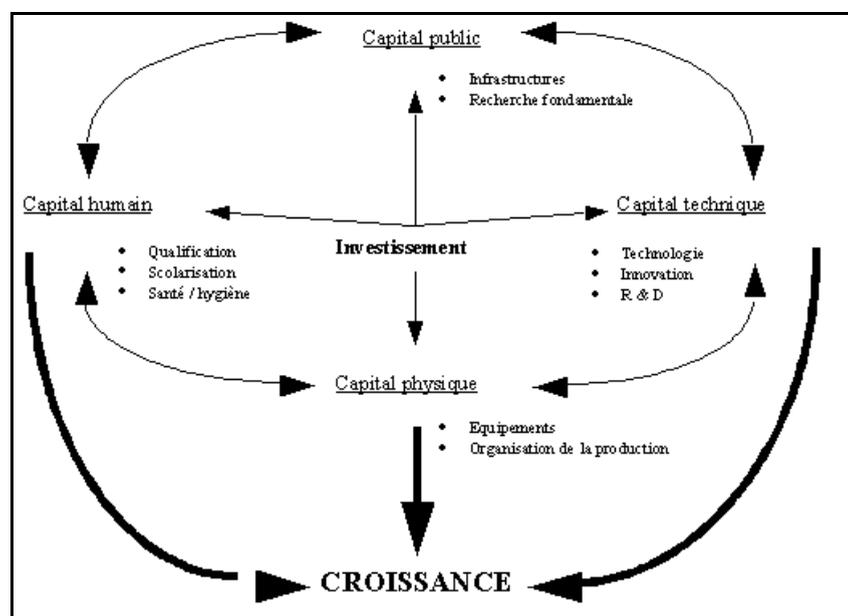
Parmi les facteurs publics qui augmentent le rendement privé, on trouve les infrastructures publiques, mais également les dépenses de santé, d'éducation et de recherche. Certains de ces facteurs recoupent ceux que nous avons déjà survolés, mais ce qui différencie

les modèles étudiés ici est le fait qu'ils soient (considérés comme) des *biens publics*. Il ne serait pas rentable pour les acteurs privés de les produire en quantités optimales ou de les accumuler individuellement, cependant leur rendement social justifie leur production publique (ou production faisant suite à l'intervention de l'Etat). Leur logique d'accumulation est différente de celle qui naîtrait de la décision d'agents privés.

Les différentes sources de croissance endogène que nous venons de passer en revue interagissent. C'est l'idée que visualise le schéma 1, adapté de GUELLEC (1995).

L'investissement dans la recherche fondamentale par exemple (capital public) n'est pas sans incidence sur l'investissement en recherche et développement appropriable par les agents privés (capital technique). Les efforts de scolarisation généralement supportés par la collectivité contribuent à l'amélioration du capital humain. On peut attendre des effets de cette amélioration sur la capacité d'innovation des différents agents. L'innovation est progressivement incorporée au capital physique. L'investissement dans ce capital conduit à de nouveaux apprentissages et à l'émergence de nouvelles compétences qui profitent à l'ensemble du système productif...

Schéma 1 : L'interaction des sources de la croissance



Sources: GUELLEC (1995) et extensions propres.

L'amélioration de la productivité des facteurs de production, et la croissance qui en découle, dépendent étroitement, dans les modèles, des décisions d'investissement dans les facteurs de croissance endogène et dans la production d'externalités positives. La source de la croissance n'est plus exogène. Elle est déterminée par des choix d'allocations de ressources.

Le modèle néoclassique prévoit à long terme la convergence des économies. Les rendements marginaux du capital physique s'annulant avec son accumulation, le rythme de la croissance n'est alors plus déterminé que par la croissance de la population et un progrès technique inexpliqué par le modèle. Un résultat important des formalisations endogènes consiste à affirmer que la convergence n'est plus assurée. Reposant sur les choix d'investissement dans des facteurs

caractéristiques, le rythme de la croissance économique peut dès lors être différent d'une économie à une autre.

#### Masse ou seuil critique

Avant même de poser un choix d'investissement, la trajectoire de croissance peut être déterminée par la dotation initiale, ou héritage (résultant du passé, par définition), de facteurs accumulables. Il se peut même qu'une économie soit enfermée dans une *trappe de sous-développement*. Sous quelles conditions le phénomène peut-il se produire ? La théorie décrit le cas en spécifiant la valeur des rendements marginaux du facteur de croissance endogène (le capital humain, par exemple) comme fonction du niveau d'accumulation de ce facteur : lorsque ce dernier est faible, le rendement marginal est

faible. Il croît fortement au-delà d'un certain *seuil*, pour revenir à une valeur constante ensuite. Dans ce cadre, une économie pauvre pourrait ne jamais sortir de son état. Une autre situation de sous-développement peut être décrite en modélisant une économie où des complémentarités (technologiques ou productives) permettent d'atteindre un équilibre « haut », ou un équilibre « bas », selon la bonne coordination des efforts fournis par les différents acteurs, *laquelle n'est cependant pas garantie* (GUELLEC et RALLE, 1995 ; RALLE, 1996<sup>8</sup>).

### *Validations empiriques*

AMABLE et GUELLEC (1992), ainsi que GUELLEC et RALLE (1995), passent en revue la littérature empirique et posent la question de la validation des modèles. Qu'en retenir ?

Tester *économétriquement* les modèles de croissance endogène n'est pas chose aisée. Des difficultés font suite à la portée du discours, lequel se réfère au long terme. Les phénomènes dont rendent compte les données empiriques sont-ils comparables ? Ces données ont-elles les caractéristiques adéquates ? Dans quelle mesure ne sont-elles pas affectées par des mécanismes de croissance de court terme ?

D'autres difficultés sont liées aux disponibilités statistiques et à la fiabilité des indicateurs retenus. De quelles données dispose-t-on et lesquelles choisir pour appréhender la qualité du capital humain, par exemple ?

Il semble en outre délicat d'attribuer la production d'externalités à un facteur de production particulier. Les sources de la croissance auto-entretenu restent encore largement imprécises.

Des études économétriques tendent toutefois à confirmer le rôle joué par les différents facteurs listés plus haut. Des études de cas confirment aussi la contribution des externalités aux performances économiques (GUELLEC et RALLE (1995), citant pour exemple BACH, COHENDET, LAMBERT et LEDOUX (1992)).

#### **1.1.2 Une spatialisation des modèles de croissance endogène**

De nombreux auteurs<sup>9</sup> se sont interrogés sur les mécanismes qui font que la croissance n'est pas distribuée uniformément au sein des régions et que la polarisation semble être, « pour une bonne part, la facette territoriale du processus général de croissance économique » (JAYET, PUIG et THISSE 1995, p.3). Rendements non décroissants et

externalités sont souvent, aux yeux de ces auteurs, au centre des mécanismes qui poussent les acteurs à la concentration.

En ce qui nous concerne, nous ne nous interrogeons pas sur la relation qui va de la croissance à la polarisation, mais bien sur la relation inverse. Il s'agit en effet d'identifier au sein des mécanismes de croissance que nous avons relevés, les facteurs dont l'accumulation nécessite une concentration des acteurs au sein de la région étudiée. Toutefois, si la question de départ est ordonnée différemment, les mécanismes à l'œuvre dans les deux phénomènes semblent être assez similaires, et polarisation et croissance se renforceraient l'une l'autre.

Nous avons déjà entrevu que bon nombre d'externalités au cœur des modèles de croissance endogène naissent grâce aux interactions entre agents. Celles-ci sont souvent impulsées par la proximité géographique des agents ou par la concentration des activités au sein d'un territoire. Ainsi, il semblerait que les mécanismes à l'œuvre au sein des dynamiques industrielles (TORRE, 1993) permettent d'expliquer la coïncidence entre la proximité géographique et les performances des entreprises, grâce aux externalités survenant entre firmes d'une même branche ou de branches différentes.

L'accumulation de capital humain, par exemple, serait potentialisée par la concentration des acteurs : les grandes villes permettent des gains de productivité majeurs grâce aux effets d'entraînement qui sont à l'œuvre entre travailleurs qualifiés (LUCAS, 1988). Dès lors, si le capital humain est une source de croissance, il en est également une conséquence, puisque « le capital humain se déplace vers les régions où il est abondant afin de jouer à plein sur les rendements d'échelle » (THISSE, 1996, p. 679).

Les pôles de croissance attirent une main-d'œuvre spécialisée et diversifiée, elle-même source d'attrait pour de nouvelles entreprises. L'agglomération, en étant susceptible de mener à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail spécialisé, attire la main-d'œuvre et potentialise les externalités de proximité dans la diffusion des connaissances.

Ces mécanismes font penser à un concept largement commenté au sein de l'économie régionale : « les économies d'agglomération ». Tout comme le concept d'externalités, celui d'économies d'agglomération englobe une réalité un peu floue, encore en évolution, qui

demande, comme l'a fait CATIN (1991), un effort de clarification<sup>10</sup>.

« (Les) économies d'agglomération sont des économies externes marshalliennes « internes à la ville ou à la région considérée ». Elles se décomposent en deux grandes catégories :

- Les économies de localisation : il s'agit d'économies externes à la firme, mais internes à l'industrie localisée dans une agglomération donnée. Elles peuvent refléter des économies liées à la différenciation des activités et à la spécialisation intra-industrielle, à l'existence d'une main-d'œuvre spécialement requise par les firmes de l'industrie considérée, à l'émulation et aux facilités de transmission en ce qui concerne les innovations.
- Les économies d'urbanisation : ce sont des économies externes à la firme et externes à l'industrie à laquelle appartient la firme. Ces économies résultent de la taille de l'agglomération et sont alors notamment liées à la concentration de la population, de la main-d'œuvre, à la présence d'infrastructures et d'activités tertiaires, en particulier de services aux entreprises » (CATIN, 1991, p. 574 ; nous soulignons).

Comment ne pas faire le regroupement entre (1) le concept d'externalités, (2) les sources des modèles de croissance endogène et (3) les économies d'agglomération ?

Tout porte à croire que les facteurs relevés comme sources d'externalités dans les modèles de croissance endogène, sont au cœur de ce que l'on a identifié en science régionale et spatiale comme des économies d'agglomération, qui sont en quelque sorte des externalités spatialisées.

Des études empiriques tendent d'ailleurs à confirmer l'existence d'externalités au sein des agglomérations - les « économies d'agglomération ». CATIN (1991) identifie l'effet des économies d'agglomération sur les différentiels de productivité entre régions françaises. En cela, ses travaux se placent dans la suite de toute une littérature anglo-saxonne<sup>11</sup>. D'autres approches ont été utilisées pour tenter d'identifier les effets des économies d'agglomération : par exemple, HENDERSON, KUNCORO et TURNER (1995)<sup>12</sup> ont étudié la présence d'externalités (1) de localisation (avantages de la concentration de firmes d'une même branche) et (2) d'urbanisation (avantages de la diversité des secteurs d'activité) au sein des villes, au besoin en différenciant les secteurs matures ou *high tech*. Selon ces études, l'échange d'informations est déterminant d'un point de

vue dynamique pour comprendre le développement de certains secteurs au sein des agglomérations.

Au-delà des efforts de conceptualisation propre aux différents auteurs, on retrouve invariablement l'idée que la croissance nécessite, en plus de l'accumulation quantitative de facteurs, une alchimie constructive qui mène à ce que concentration des acteurs et surplus de croissance soient liés.

Tant dans le mécanisme de polarisation que dans celui de croissance, un processus cumulatif est mis en évidence. Ce processus, faisant entrer en jeu les différents facteurs de croissance, eux-mêmes sources d'externalités, se déroulerait de la façon suivante : attraction de nouveaux facteurs, différenciation des produits due à une concurrence accrue entre entreprises et spécialisation de la main-d'œuvre (JAYET, PUIG et THISSE 1995). La croissance attire ainsi la croissance, tout comme la polarisation attire la polarisation : la concentration (et les externalités qui en découlent) attire de nouvelles firmes ainsi que des services spécialisés aux entreprises (recherche, consultance par exemple), eux-mêmes sources d'externalités, qui exercent également un attrait vis-à-vis de la main-d'œuvre spécialisée et bien sûr de nouvelles firmes, etc.

Cette mécanique dynamique a récemment fait l'objet de quelques formalisations mathématiques. PALIVOS et WANG (1996) ont ainsi construit un modèle où croissance et agglomération se renforcent, en utilisant comme force centripète des externalités en termes de connaissance liées à l'accumulation du capital humain. Ils postulent ainsi que la croissance génère des villes. Ces villes renforcent à leur tour la croissance, grâce aux externalités. Il y a une interaction entre les phénomènes. Un autre modèle construit par MARTIN et OTTAVIANO (1996) formalise le même mécanisme en utilisant comme force centripète le développement d'un secteur de Recherche & Développement. Des forces centrifuges (des déséconomies d'agglomération) sont à l'œuvre dans les modèles. Elles limitent les avantages de la concentration.

L'inscription territoriale de la croissance économique met en évidence la contribution des économies d'agglomération. Des modèles formalisent les interactions des sources de la croissance de territoires distincts. Citons KRUGMAN (1991), mais aussi KUBO (1995). Ce dernier donne un cadre analytique rendant compte de différents types de développement

pour deux régions adjacentes : inégal ou plus équilibré. Le type de développement est déterminé par les grandeurs relatives d'externalités régionales et d'économies d'échelle à l'œuvre dans l'une et l'autre des régions. Dans certains cas, il peut dépendre de la taille initiale des industries régionales. Aussi la masse critique évoquée plus haut est-elle réinterprétable. Dans un espace donné, des territoires peuvent bénéficier mutuellement de leur croissance particulière. Mais le résultat dépend de la diffusion de la croissance (de l'intensité des externalités débordant d'une région vers l'autre) dont les avantages doivent être comparés aux économies d'échelle (les bénéfices tirés de la concentration dans l'une des deux régions). Les niveaux de concentration initiaux peuvent être déterminants.

Pour l'émergence de l'alchimie constructive dont il a été question, nous relevons l'importance de facteurs hors marché qui favorisent la production d'externalités. Le contexte institutionnel et organisationnel en est un. Ainsi contribue-t-il notamment à la coordination des agents. Il n'a pas été évoqué jusqu'à présent ; peut-être parce que l'« on touche là les limites de l'approche économique de la croissance économique » (RALLE, 1996, p. 64). La section suivante nous aide à repousser quelque peu ces limites.

### **1.1.3 Districts industriels, milieux innovateurs et réseaux**

Tout en faisant grâce de leurs développements mathématiques, la section précédente présentait brièvement les théories de la croissance endogène qui, depuis l'article pionnier de ROMER (1986), proposent une formalisation du développement économique endogène, rigoureuse et apte à rendre compatibles l'équilibre concurrentiel et une représentation des phénomènes d'accumulation et de changements. Des extensions spatiales à la problématique de croissance y ont été introduites. La littérature économique sur le sujet ne se limite toutefois pas aux contributions qui viennent d'être évoquées.

De nombreuses recherches en *science régionale et spatiale* ont pour objet le couple « territoire - développement des activités économiques », et les rapports complexes qui unissent ses composantes. Selon leurs références théoriques et leurs directions, ces recherches peuvent être regroupées autour de trois axes.

COURLET, PECQUEUR et SOULAGE (1993) distinguent ainsi :

- les approches liées à la problématique marshallienne des districts industriels et à son actualisation par BECATTINI (1979, 1987) ;
- l'approche évolutionniste et sa caractérisation au travers du concept de milieu innovateur ;
- enfin, les travaux qui, à la suite de PIORE et SABEL (1984), s'attachent plus spécialement à rapprocher le territoire de questions relatives à l'organisation industrielle de l'après-fordisme.

La méthode scientifique qui prévaut dans ces recherches diffère fondamentalement de la méthode suivie par ROMER, LUCAS, BARRO et consorts, en ce sens qu'à côté d'arguments théoriques ou de modélisations, celle-ci accorde une place importante au raisonnement empirico-déductif. De plus, l'approche adoptée apparaît largement pluridisciplinaire. Les résultats fournis sont de nature à permettre une description plus précise – « plus réelle » – des conditions institutionnelles et des composantes du développement, à la fois de leurs origines et de leurs interactions.

La dimension spatiale n'est pas seulement présente, mais fait partie intégrante de l'objet observé et de son explication.

Dans les paragraphes suivants, nous proposons une relecture particulière des trois axes de recherche mentionnés<sup>13</sup>.

#### 1.1.3.1 Districts industriels

La notion de district industriel semble à jamais liée au nom d'Alfred Marshall (1842-1924). Toutefois, le fait qu'elle soit encore régulièrement citée aujourd'hui et soit un objet de discussions renouvelées ne peut être compris sans évoquer son exhumation par BECATTINI (1979, 1987) (COURLET et alii, 1993).

##### *Marshall et la notion de district industriel*

MARSHALL (1900 ; cité par BENKO et LIPIETZ, 1992) conçoit l'organisation industrielle selon deux cas de figure. Dans le premier cas, l'organisation de la division du travail est assurée par une direction unique et prend place au sein d'une grande entreprise. Mais, selon l'auteur, à côté de cette production à grande échelle, il existe une autre manière de fonctionner et de garantir la production. Le second cas de figure est ce qu'il appelle le district industriel. La division du travail y est désintégrée en entreprises de petite taille se spécialisant dans un segment du processus de

production industrielle. La coordination y est laissée au marché et aux rapports bilatéraux (le face-à-face).

L'organisation de la production en réseau de petites entreprises est examinée par Marshall, et sa réflexion le conduit à formuler un certain nombre de remarques importantes qui seront d'ailleurs reprises et approfondies par ses épigones (COURLET et alii, 1993, p. 8 ; citant en outre WHITAKER, 1975, et MARSHALL, 1919) :

- l'observation suggère que le choix de cette organisation, au détriment de l'autre, repose d'abord sur les « caractéristiques géographiques, historiques et politico-psychologiques de la région » ; autrement dit, ce sont moins les avantages économiques attribuables à ce type d'organisation que les prédispositions du territoire et des ressources productives qui lui sont attachées qui déterminent son existence ;
- pareille organisation de la production peut être efficiente. Il s'agit là d'une caractéristique capitale qui, lorsqu'elle se produit, est le résultat d'une division du travail et d'une coordination des tâches optimale. Cependant, elle n'explique pas ce que Marshall constate par ailleurs :
- cette organisation de la production va souvent de pair avec la concentration territoriale des activités en question. L'auteur cite les coûts de transport comme facteur explicatif. Mais, c'est sans doute l'application qu'il fait ici de son concept d'économies externes (MARSHALL, 1890) qui est intéressante.

Les économies externes à la firme trouvent leurs origines dans l'environnement économique dans lequel elle exerce son activité. Elles profitent à l'ensemble des firmes installées et par conséquent, sont indépendantes de leur taille (CATIN, 1991). Il peut s'agir de réductions des coûts de transaction, de la mise à disposition de la main d'œuvre qualifiée adéquate, d'une disposition à la diffusion de l'information et des innovations, et d'autres éléments encore, plus immatériels, que Marshall inclut dans ce qu'il nomme l'« atmosphère industrielle »<sup>14</sup>. L'occurrence de ces économies externes est facilitée par la concentration spatiale des activités. On passe du concept d'économies externes à celui d'économies externes d'agglomération. L'industrie transforme le territoire. Elle renforce les avantages qui en fin de compte résultent de son action. En ce sens, le district industriel apparaît comme une construction fortement enracinée dans un

territoire particulier. Le passé du district (et le développement d'économies externes spécifiques à son industrie) détermine fortement son avenir. C'est l'introduction, par Marshall, de la notion d'irréversibilité. (CATIN, 1991 ; COURLET et alii, 1993)

#### *Becattini et le district industriel marshallien*

Il y a de cela près de vingt ans, BECATTINI (1979) reprend le concept de district industriel marshallien et le rapproche de l'organisation industrielle des régions de la Troisième Italie. Celles-ci font l'objet de nombreuses études qui mettent en évidence les spécificités de leur développement que l'on qualifiera d'endogène<sup>15</sup>. L'auteur relève les principes de concurrence, d'émulation et de coopération qui, ensemble, semblent y modeler le système de production industrielle (BENKO et LIPIETZ, 1992).

De ses travaux émerge « un fait stylisé », un concept de district industriel redéfini et précisé pour pratiquement toutes les dimensions de l'analyse en sciences humaines.

Pour BECATTINI (1992, pp. 36-37), le district industriel est « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. (...) Il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprises ».

Le trait le plus caractéristique est sans doute le système de valeurs qui prévaut dans l'ensemble du district. Relativement suivi par tous les membres, il est « l'expression d'une certaine éthique du travail et de l'activité, de la famille, de la réciprocité, du changement, qui conditionnent en quelque sorte les principaux aspects de la vie » (BECATTINI, 1992, p. 37).

Il n'existe pas une seule combinaison de valeurs qui permette l'émergence d'un district. Cependant, BECATTINI<sup>16</sup> souligne (1) que toute combinaison adéquate sera ouverte au changement pour elle-même et sous la pression de facteurs restant relativement imprécis dans l'état actuel de l'analyse, et surtout (2) qu'elle ne gênera point l'esprit d'entreprise et l'innovation technologique. Il s'agit là, selon l'auteur, d'une condition nécessaire au développement du district industriel et à sa durabilité.

Les valeurs du district sont soutenues et diffusées par « un corpus d'institutions et de règles » (BECATTINI, 1992, p. 38) qui facilitent leur transmission d'une génération à l'autre. Ce « corpus » comprend le marché, l'entreprise, la famille, l'école, et nombre

d'institutions et d'associations économiques, politiques, syndicales, culturelles et religieuses au niveau local. Ces institutions adhèrent au même système de valeurs.

Le district industriel n'est pas un monde fermé. Les échanges avec l'environnement sont constants. Ils s'observent dans les échanges économiques. La production de biens finals par le district est en croissance constante et l'exportation sur les marchés extérieurs nationaux, mais encore et surtout internationaux, apparaît comme une nécessité première. Se constitue alors un réseau correspondant à des contacts commerciaux privilégiés avec l'extérieur. Les phénomènes de migration de personnes vers le district<sup>17</sup> ont toute leur importance, laquelle est mesurée en termes de nouvelles compétences à valoriser dans le système localisé.

#### *La population d'entreprises du district et le système productif local*

En ce qui concerne la population d'entreprises, celle-ci n'est pas une agglomération issue du hasard. « Chacune des nombreuses entreprises qui (la) constitue a tendance à se spécialiser dans une seule, ou quelques-unes seulement, des phases des processus productifs spécifiques au district » (BECATTINI, 1992, p. 39). Autrement dit, le district correspond à une expérience de division du travail répartie entre petites entreprises localisées. Cette expérience ne peut cependant pas être appréhendée indépendamment de son histoire.

Le district, au travers de ses entreprises, est généralement présent dans une *branche de l'industrie*. La notion est comprise dans un sens particulier qui n'échappe pas à l'auteur. Les réalités qu'elle désigne renverraient davantage à celle de *filrière de production*.

Le district intègre non seulement les différentes opérations de transformation de la matière, d'amont en aval, qui conduisent au produit et à la demande finale, mais encore les activités dites auxiliaires (activités de service) et celles qui permettent de fournir à l'industrie spécifique les biens intermédiaires et d'équipement nécessaires à la production.

Les offres d'emploi dans le district sont nombreuses et diversifiées, de sorte que toutes les catégories de la population peuvent être intéressées. Il s'agit là d'une condition nécessaire pour assurer cette « osmose parfaite entre communauté locale et entreprises » déjà citée.

#### *Les ressources humaines et l'industrie au sein du district*

« D'après l'éthique du travail et de l'activité qui prévaut dans le district, chacun doit rechercher en permanence le type d'activité professionnelle qui correspond le mieux à ses aspirations et/ou à ses capacités » (BECATTINI, 1992, p. 41). Avec cette citation, nous passons à la caractérisation des ressources humaines du district et de leurs rapports avec l'industrie en particulier.

Si l'éthique du travail à laquelle adhère la population fera en sorte que l'on jugera négativement l'individu sans emploi ou acceptant un travail qui ne lui convient pas, il n'en ira pas de même en revanche pour le changement fréquent de travail. L'éthique du travail des membres de la communauté les conduit à rechercher les conditions dans lesquelles ils excellent. Cette quête aura tendance à créer chez l'individu une tension permanente, dans la mesure où un nouvel emploi lui ouvrira de nouvelles perspectives. Le redéploiement constant des ressources humaines du district est, selon BECATTINI (1992, p. 42), « une des conditions *sine qua non* de sa compétitivité et de sa productivité ». Il y a là source d'un avantage comparatif spécifique<sup>18</sup>.

Au district demeurent attachés les éléments plus immatériels que Marshall inclut dans l'« atmosphère industrielle ». Les rapports conviviaux entre ses membres facilitent la spécialisation et la constitution d'un capital humain spécifique, les échanges d'information et la transmission des savoirs. Ils contribuent à faire un bien public des compétences développées dans le district.

La bonne intégration du tissu social et de l'industrie n'est pas non plus sans incidence sur les conditions de recrutement. L'entreprise connaîtra d'autant mieux le candidat qu'elle pourra bénéficier d'informations qualitativement plus intéressantes.

En fin de compte, le milieu bénéficie aux travailleurs les plus compétents dans la mesure où il favorise la valorisation de leurs aptitudes et une exploitation optimale de leurs capacités. Il s'agit là d'un élément d'attractivité et de stabilité.

La population active du district n'est pas constituée exclusivement de travailleurs salariés et à temps plein. A côté de ceux-ci et des patrons de petites entreprises spécialisées, il faut encore citer ce que BECATTINI (1992, p. 42) appelle les « entrepreneurs purs », ainsi que l'importante population de travailleurs à temps partiel ou à domicile.

Les « entrepreneurs purs » ne sont pas propriétaires d'un capital de production. En

revanche, ils commandent au district les produits qu'ils ont définis en fonction d'opportunités repérées sur le marché international, et qu'ils stockent le temps nécessaire dans un entrepôt, là même où ils remettent les matières premières à transformer. Leur travail repose sur une connaissance précise des capacités productives du district et sur une interrogation constante des marchés.

La multiplicité de petites firmes tend à créer les conditions propices au renouvellement soutenu de l'esprit d'entreprise<sup>19</sup>.

#### *Le marché compétitif et le dynamisme du système productif local*

La concurrence entre entreprises concerne autant les biens intermédiaires que les biens destinés à la demande finale. Elle est à la fois interne et externe au district.

Elle n'est pas sans effet sur le dynamisme et le renouvellement du district dans la mesure où ceux-ci « sont le fruit d'une comparaison permanente entre le *coût* de telle ou telle activité selon qu'elle a lieu au sein de l'entreprise ou qu'elle est confiée à l'extérieur » (BECATTINI, 1992, p. 50 ; nous soulignons). Les *prix* interviennent dans le choix de maintien d'une activité à l'intérieur du district ou au contraire, de son externalisation. Cependant, ils ne suffisent pas à le déterminer. Ce choix est le résultat d'un arbitrage qui apparaît marqué socio-culturellement. Il est propre à chaque district et intègre toute une série de facteurs dont les avantages se situent hors marché (externalités positives). Confier une production à l'extérieur signifie aussi renoncer à une part importante de contrôle<sup>20</sup>.

La concurrence est un aiguillon forçant la remise en question et le renouvellement constant du district ; mais, au travers d'un arbitrage en défaveur des entreprises du district, elle peut aussi conduire à sa désintégration. Nous abordons les conditions de sa reproduction et de son développement.

#### *Les conditions de reproduction et de développement du district...*

L'histoire nous apprend qu'il existe des districts qui réussissent à s'inscrire dans la durée, et qui répètent les expériences de succès, et d'autres qui, en revanche, n'ont pu échapper à la crise et à leur déclin. La théorie des districts explique-t-elle ces différences de trajectoires ? Y a-t-il tout au moins quelques enseignements que nous pourrions retirer de l'observation ? Pour répondre à ces questions, nous utilisons dans une large mesure le travail

de GAROFOLI (1992b)<sup>21</sup>. Celui-ci se réfère plus spécialement aux cas des districts italiens, mais pas exclusivement.

D'après l'auteur, la capacité de changement et d'innovation, et son exploitation stratégique par le district, sont au cœur de l'explication. Celles-ci dépendent fortement de l'autonomie et, avec elle, de la capacité d'autodétermination du district.

#### *Le couple autonomie-innovation*

L'autonomie émerge parallèlement à la complexification du système productif local. A des fins explicatives et normatives, GAROFOLI (1992b) établit une typologie des districts industriels. Il y aurait ainsi, en allant dans le sens d'une complexification croissante :

- les « aires de spécialisation productive » : centrées sur la production d'un secteur particulier, elles donnent naissance, avec le temps, à un marché de l'emploi local et à une force de travail dont les caractéristiques répondent à la demande des employeurs ; la constitution progressive de cette ressource humaine spécifique favorise la concentration, en un endroit, d'activités de même nature ; les origines des aires de spécialisation productive sont généralement attribuables à un processus de décentralisation territoriale, à partir d'une firme extérieure ; l'auteur reconnaît des conditions initiales propices à ce type de phénomène<sup>22</sup> reposant sur une main d'œuvre disponible, nombreuse, peu coûteuse et dont l'utilisation peut être flexible (cf. supra, temps partiel et travail à domicile, lesquels concernent plus particulièrement les femmes), et une offre de terrains à destination industrielle suffisante et pécutiairement avantageuse ;
- les « systèmes productifs locaux » : la production y est encore souvent concentrée dans un seul secteur, cependant la division du travail sous la forme de rapports de sous-traitance s'y développe fortement, exploitant les conditions du milieu favorables au processus ;
- les « aires-systèmes » : « c'est le type le plus évolué des aires de spécialisation productive et de petites entreprises, même s'il ne s'agit pas obligatoirement du point d'arrivée de toutes les aires d'industrialisation diffuse » (GAROFOLI, 1992b, p. 66). Prises dans leur ensemble et dans leurs multiples interrelations, les activités des aires-systèmes rappellent la

notion de filière de production, celle-ci étant, dans ce cas précis, territorialement agglomérée et organisée autour de petites unités spécialisées, et allant jusqu'à intégrer aussi bien le processus de transformation propre à un secteur, que la production des biens intermédiaires et d'équipement, de services, nécessaires. Le district est devenu le lieu de rapports infra-, mais aussi intersectoriels.

Dans les « aires de spécialisation productive », la « stratégie » de développement du système se définit exclusivement en termes d'adaptation, profitant des conditions initiales avantageuses. Le processus de transformation, son innovation et son contrôle, échappent encore totalement aux ressources locales. Cependant, la constitution d'un capital humain spécifique se traduit progressivement par « une sédimentation historique de la culture technico-professionnelle » (GAROFOLI, 1992b, p. 65). La combinaison de celle-ci avec l'accentuation de la division du travail qui caractérise le passage aux « systèmes productifs locaux », permet au district d'acquérir une certaine maîtrise des changements d'ordre technique. Une identité socioculturelle se construit en rapport avec la structure économique ; elle se renforce et finit par s'affirmer sur le plan politique : la prise de conscience de spécificités locales suscite les revendications politiques locales.

Dans les « aires-systèmes », le renforcement des capacités techniques aboutit à la production de technologie locale, laquelle est facilitée par l'intégration poussée de la production (infra- et inter-sectorielle). La transformation et le développement du district deviennent autocentrés, c'est-à-dire qu'ils reposent sur les ressources locales et sont contrôlés par celles-ci.

Les interactions entre les entreprises et les institutions locales, ainsi que la concurrence sur les marchés internes et externes, conduisent à la constitution d'un système d'information, tourné vers les marchés et à l'écoute des progrès dans les matières techniques, commerciales et financières. Désormais, la capacité de développement du territoire se mesure aussi en regard de sa capacité d'intégration d'avantages étrangers, fussent-ils potentiels<sup>23</sup>.

Les liens dynamiques entre capacité d'innovation – son exploitation par le système productif local –, complexification et autonomie étant précisés, ne peut-on détailler davantage les facteurs qui contribuent à maintenir la

compétitivité et à soutenir le développement du district ?

#### *La définition d'une stratégie et autres conditions de reproduction et de développement du district*

Selon GAROFOLI (1992b), la réussite de l'aire-système, repose sur sa flexibilité, sa spécialisation et son système d'information. GAROFOLI (1996) revient également, en insistant davantage, sur les bénéfices attendus de la proximité et sur l'importance que revêt l'ouverture sur les marchés nationaux et internationaux.

Cela étant, le renforcement du système productif local et de ses avantages comparatifs passe, selon l'auteur, par la réflexion stratégique qui, fréquemment, est insuffisante du point de vue du système. « Celui-ci permet la flexibilité productive, mais empêche en général, à cause probablement de l'individualisme exacerbé des entrepreneurs locaux (qui ne permet pas d'avoir une vision de la situation à long et moyen terme) que s'exprime un « cerveau directionnel » à la hauteur de la capacité productive du système local. » (GAROFOLI, 1992b, p. 70 ; nous soulignons) On relève ici une faiblesse importante de l'organisation industrielle du district<sup>24</sup>.

S'engager dans une réflexion stratégique suppose, dans le cas qui nous préoccupe, le dépassement des intérêts singuliers des entreprises. Cela signifie la reconnaissance d'une approche plus systémique, et l'ouverture d'un champ considérable pour l'intervention politique, cette dernière œuvrant, dans la perspective indiquée, au rapprochement des entreprises et des institutions locales.

Parmi les variables stratégiques fondamentales pour la consolidation du district qui soient contrôlables par celui-ci, il faut citer (GAROFOLI, 1992b, pp. 71-72 ; mentionnant SABEL et ZEITLIN, 1982, ZEITLIN, 1985) :

- l'innovation, qu'elle soit de nature technologique ou organisationnelle ;
- le système d'information ;
- la capacité des services commerciaux ;
- « les forces de régulation sociale, qui opèrent à l'extérieur du marché et qui dépendent d'une intégration fructueuse entre les institutions et l'économie locale »<sup>25</sup>

Les expériences de district réussies, et demeurant contemporaines, sont surtout italiennes.

GAROFOLI (1992b, p. 73) rapporte les résultats de multiples recherches pour lesquelles « la capacité de résistance des systèmes territoriaux de petites entreprises n'est due ni à l'économie souterraine, ni à l'évasion fiscale et à l'utilisation du travail au noir.<sup>26</sup> » En revanche, l'auteur met en avant pour expliquer ces succès, l'organisation de la production en réseaux particulièrement effective, une place importante dans le commerce international, et une composante innovatrice, tant technologique qu'organisationnelle, exceptionnelle.

Se référant aux expériences du Nord-Est et du Centre de l'Italie, BAGNASCO (1996, p. 203) insiste en outre sur le rôle joué par un « tissu dense de villes à proprement parler, de bourgades et de gros bourgs. Ce maillage très ancien innervait tout le territoire de riches fonctions urbaines », cependant que l'industrialisation par la petite entreprise trouve un environnement favorable dans les campagnes (un marché du travail flexible et une population paysanne participant elle-même volontiers à la diversification du système productif).

L'échec des districts industriels européens serait attribuable à des caractéristiques particulières de la structure économique et sociale (par exemple, une forte proportion d'emplois salariés industriels et stabilisés – on retrouve ici, à l'opposé, la mobilité de la force de travail, évoquée plus haut comme étant un facteur de dynamisme – ne favoriserait pas la constitution et le renouvellement d'un entrepreneuriat local) ; à des choix de politiques ou d'initiatives industrielles (d'origine publique ou privée) erronés (ainsi, encourager une production de masse, en omettant les signes avant-coureurs de la crise de la standardisation des biens et services<sup>27</sup>) ; au déclin (voire à la disparition) des forces de régulation sociale (cf. supra et note 25, pour une définition) (GAROFOLI, 1992b).

#### 1.1.3.2 Milieux innovateurs

Depuis le début des années 70, les hiérarchies économiques des nations et des régions connaissent quelques bouleversements. Si les classements mettent à mal la thèse de la convergence, les repositionnements de nations et de régions dans les hiérarchies vont quant à eux à l'encontre de l'idée d'un renforcement des disparités dans un rapport stable de centre à périphérie. On ne peut dès lors exclure l'hypothèse que certains territoires s'engagent dans un développement de nature endogène qui conduit à leur distinction. A cette

problématique est restée attachée la notion de « retournement » des tendances spatiales forgée par AYDALOT (1984, 1985 ; voir aussi MAILLAT, 1994, 1995)<sup>28</sup>. Les concepts de milieu et de milieu innovateur émergent des travaux qui lui ont fait suite<sup>29</sup>.

Tout comme les études sur les districts industriels, celles dont il est question ici entretiennent donc quelques rapports avec une problématique plus large s'interrogeant sur les conditions et les vecteurs du développement régional endogène<sup>30</sup>. Elles enrichissent l'analyse du changement en soulignant « le rôle essentiel de la composante territoriale dans les *processus d'innovation*, plus généralement de créations de nouvelles ressources » (MAILLAT, 1994, pp. 255-256). Les recherches sur les milieux innovateurs se situent par conséquent en rupture avec les approches fonctionnelles du progrès technique, selon lesquelles une innovation peut être diffusée et appliquée de manière similaire à tout endroit (COURLET, PECQUEUR et SOULAGE, 1993).

Le GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs) mène depuis 1986 un important travail d'enquête, en s'intéressant à un échantillon diversifié de territoires<sup>31</sup>. Ici, et ce que nous constatons pour les districts industriels allait dans le même sens, l'observation et l'interprétation représentent une part considérable de l'investissement des chercheurs.

#### *Le milieu*<sup>32</sup>

« Le concept de milieu correspond à un ensemble territorialisé, ouvert sur l'extérieur, c'est-à-dire sur l'environnement technologique et de marché, qui intègre et maîtrise des savoir-faire, des règles, des normes et valeurs et du capital relationnel. Il est attaché à un système de production localisé, c'est-à-dire à un collectif d'acteurs ainsi qu'à des ressources humaines et matérielles. » (MAILLAT, 1996, p. 14; mentionnant MAILLAT, QUEVIT et SENN (1993), MAILLAT (1994), et CAMAGNI (1995)).

Les savoir-faire traduisent une capacité de maîtrise du processus de production considéré selon une acception élargie (CREVOISIER et alii (1996) ; cité par MAILLAT (1996)). Ils relèvent donc de compétences tant techniques, qu'organisationnelles, relationnelles ou commerciales. De ceux-ci dépendent le potentiel d'innovation du milieu, son aptitude à intégrer le progrès technique ou de nouvelles ressources, mais encore ses dispositions face à l'évolution des marchés.

Les règles, normes et valeurs entrent dans l'explication des comportements des acteurs et nous éclairent dans la compréhension de leur manière spécifique d'interagir<sup>33</sup>. « Elles contribuent à générer une certaine éthique du travail et des principes de confiance et de réciprocité, de solidarité et d'entraide. Elles sont particulièrement importantes en ce qu'elles participent à la création d'un espace de travail commun (rationalité commune, horizons temporels communs, objectifs communs) ». Le capital relationnel indique une connaissance mutuelle des acteurs. « Elle relève d'une habitude de travailler ensemble et elle est accompagnée de relations formelles et informelles, marchandes et non-marchandes » (MAILLAT, 1996, p. 14). Le capital relationnel est plus ou moins dense, en fonction de la confiance réciproque des partenaires.

Le système de production localisé auquel le milieu est attaché est notamment constitué d'entreprises, d'institutions de formation et de recherche, d'associations socio-professionnelles et d'administrations étant en mesure de formuler des choix stratégiques (MAILLAT, 1996). Le milieu, avec les relations d'habitude évoquées plus haut et la confiance qui peut en résulter, contribue beaucoup à rapprocher les entreprises des conditions pour l'émergence de relations et de solutions coopératives à toute une série de problèmes qui leur sont communs, que ces problèmes soient économiques ou de nature technologique.

« Le milieu n'est donc pas une catégorie particulière de systèmes de production localisés mais un ensemble cognitif dont dépend le fonctionnement de ce système. Il est l'organisation à travers laquelle s'exprime l'autonomie d'action et d'initiative des systèmes de production localisés. Il est en quelque sorte leur cerveau, en ce sens qu'il constitue une agrégation des capacités d'action et des facultés cognitives des différents acteurs. » (MAILLAT, 1996, p. 14)

Le milieu anime une logique territoriale dans le chef des entreprises du système productif localisé, en ce sens qu'elles développent entre elles des relations d'échanges et de coopération. Ce qu'il contribue à valoriser, en créant les conditions favorables, c'est d'abord la proximité des acteurs. Par les effets de ce processus, le milieu lui-même se trouve renforcé. Le territoire ne peut alors plus seulement être évalué selon des caractéristiques passives. Les territoires où s'exerce la logique territoriale apparaissent actifs, et génèrent des avantages spécifiques<sup>34</sup>.

### *Le milieu innovateur*

Avec la notion de milieu innovateur, nous nous intéressons plus particulièrement au processus d'innovation.

« On peut définir le milieu innovateur comme un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font de transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources ». (MAILLAT, 1994, pp. 259-260 ; mentionnant MAILLAT, QUEVIT et SENN (1993), PERRIN (1992))

Selon cette définition, l'innovation apparaît comme un processus d'intégration d'éléments favorisant le changement et la transformation dynamique du système productif localisé. Les éléments innovants peuvent provenir de l'intérieur ou de l'extérieur. Un milieu sera alors innovateur selon son ouverture sur l'extérieur, sur les marchés et sur les progrès de la technique, et selon sa réceptivité aux informations qui y seront collectées. (MAILLAT, 1994, p. 260)

La capacité de traitement de l'information, la capacité de la réorganiser en fonction des spécificités du système productif localisé afin de la rendre exploitable par celui-ci, sont des qualités recherchées dans le milieu innovateur. Elles reposent notamment sur ses capacités d'apprentissage.

Le processus d'innovation est complexe et nécessite la mise en relation de compétences complémentaires (COURLET et alii, 1993). Le milieu joue un rôle extrêmement important en favorisant les accords de coopération entre les entreprises, et plus généralement entre les différents acteurs. Lorsque ces accords prennent une forme concrète, le milieu est innovateur. Ici, le capital relationnel du milieu est plus particulièrement mis à contribution (MAILLAT, 1996).

Lorsque des accords de coopération s'établissent, dans un milieu innovateur, entre plus de deux acteurs, lorsqu'ils ont pour objet l'innovation, et lorsqu'ils s'inscrivent dans la durée et reposent sur une confiance mutuelle, alors ces accords correspondent à un réseau d'innovation (MAILLAT, 1994).

### *Le milieu innovateur et les trajectoires d'évolution des systèmes de production localisés<sup>35</sup>*

Le milieu sera « plus ou moins conservateur ou plus ou moins innovateur selon que les

comportements des acteurs sont orientés vers la défense d'intérêts particuliers et la recherche de profit à court terme, ou selon qu'ils privilégient les actions collectives contribuant à mobiliser les ressources sur des projets de développement à long terme » (MAILLAT, 1996, p. 16).

Cela étant précisé, la dynamique du couple milieu innovateur - système de production localisé peut difficilement se comprendre sans que soit rappelée l'ouverture sur l'extérieur, et sans que soit reconnu le rôle de la concurrence s'exerçant sur les marchés. Un commentaire du même genre avait déjà été formulé à l'égard des districts industriels. Pour demeurer compétitive, l'organisation technoproductive doit poursuivre continûment le développement d'avantages spécifiques (MAILLAT, 1996).

L'innovation joue un rôle primordial. A cet égard, PEYRACHE-GADEAU (1995 ; cité par MAILLAT, 1996) distingue les cas où celle-ci se fait par intégration d'éléments innovants en provenance de l'extérieur, de ceux où l'on retrouve à l'origine, une capacité propre d'évolution reposant sur l'exploitation de savoir-faire techniques localisés.

MAILLAT (1996) pose par ailleurs le problème du *changement structurel* des systèmes de production localisés. Dans le long terme, l'organisation technoproductive demeure-t-elle adéquate ? Ou encore que se passe-t-il en cas de changement technique majeur ?

Un rôle essentiel échoit au milieu. Pour l'auteur, il s'agit de « recréer une nouvelle cohérence (...). Toute la question est de savoir si le milieu réussit à mobiliser les acteurs à l'origine des transformations pour qu'ils établissent de nouvelles formes de coopérations et de solidarités. (...) En définitive, le rôle du milieu innovateur est d'utiliser les tensions qui se manifestent au cours du processus de changement pour conduire le système de production localisé qui lui est attaché vers un nouvel état où la logique territoriale continue à se manifester. S'il n'y parvient pas, le système de production localisé disparaît ou la logique territoriale fait place à la logique fonctionnelle » (MAILLAT, 1996, p. 22).

### 1.1.3.3 Réseaux

S'appuyant sur l'expérience des districts industriels italiens, PIORE et SABEL (1984) ont avancé le concept de « spécialisation flexible » qui, dans sa forme organisationnelle, apparaît comme une généralisation du système productif de petites entreprises. La spécialisation flexible serait « une alternative

globale au fordisme du côté de l'offre et du côté de la demande. La demande n'est plus une demande de masse standardisée mais s'appuie au contraire sur la diversité qui suppose flexibilité de l'offre. » (COURLET et alii, 1993, p. 14)

La spécialisation flexible peut être présentée comme une sorte d'idéal-type wébérien des organisations industrielles contemporaines. Cependant, dès lors que l'on veut rendre compte de la diversité concrète rencontrée en ce domaine, le concept se révèle insuffisant. Un champ d'investigation s'ouvre pour qui voudrait expliquer cette diversité (COURLET et alii, 1993).

COURLET et alii (1993) présentent une série de recherches à la suite de PIORE et SABEL (1984). Nous ne les reprenons pas toutes. En réalité, nous n'évoquons que très brièvement la notion de réseau d'entreprises, laquelle est très fréquemment évoquée dans les publications récentes. De plus, l'angle sous lequel nous abordons la notion peut apparaître tout à fait partiel.

Le réseau est une forme d'organisation qui apparaît comme une alternative à la hiérarchie ou au marché (LECOQ, 1991 ; MAILLAT, 1994). L'existence du réseau est, de ce point de vue, liée à l'existence de coûts de transaction<sup>36</sup>.

Le réseau d'entreprises caractérise une forme de rapports industriels de coopération et de partenariat. Compte tenu de ce qui a déjà été présenté, ses possibles dimensions interrégionales et internationales – aujourd'hui, globales – viennent en quelque sorte compléter une description de la réalité tournée trop exclusivement vers la recherche d'économies de proximité.

#### *Réseaux locaux et globaux*

La notion de réseau entretient apparemment des liens étroits avec les avantages tirés de l'agglomération des activités industrielles. Une première distinction doit toutefois être introduite en soulignant le contenu contractuel, davantage réglementé, du réseau, et le caractère durable de la relation entre entreprises qu'il induit (MAILLAT, 1994).

Ensuite, nous pouvons nous demander dans quelle mesure la constitution de réseaux interrégionaux ne vient pas dissiper les avantages de la proximité. Y a-t-il des conditions qui maintiennent les bénéfiques (ou certains d'entre eux) associés à la concentration territoriale des activités économiques ?

Nous supposons la subsistance de pareils avantages en reconnaissant la nature multiple des accords de partenariat, et en nous penchant par ailleurs sur le contenu des échanges en réseau.

BECATTINI et RULLANI (1995, p. 175 et pp. 181-182 ; citant POLANYI, 1962) suggèrent dans leur analyse de « la relation dialectique global-local » de revenir sur la distinction entre connaissance explicite (ou « codifiée ») et connaissance tacite (ou « contextuelle »). Selon les auteurs, la première serait la connaissance en circulation sur les réseaux globaux, « au travers de langages communs et de standards partagés ». La seconde serait propre à chaque système local.

Compte tenu de ces distinctions, il est aisé (1) de réapprécier les capacités de changement de systèmes productifs localisés « ouverts » en fonction de leur capacité d'intégration de connaissances extérieures codées ; (2) d'introduire l'idée que la dispersion des activités (d'un système), favorisée par un réseau devenu a-spatial, ne concernerait que certaines d'entre elles, une condition étant le caractère standardisé des connaissances échangées entre acteurs-partenaires. Sur ce dernier point, il convient sans doute de noter l'importance que l'on doit accorder à l'état de la technique. Le progrès ne permet-il pas de plus en plus la communication d'informations non-structurées ?

L'exposé de la notion de réseau clôturerait la partie de cet article consacrée aux arguments théoriques tirés de la littérature économique récente en matière d'analyse du processus de croissance.

Dans la partie suivante, nous utilisons ce matériau pour en dégager des critères d'évaluation des plans d'aménagement du territoire.

## **1.2 Une critériologie d'évaluation des plans d'aménagement du territoire stratégiques**

Les deux premiers points de cette section ont été consacrés à une présentation des modèles de croissance endogène et à leur spatialisation. Est venu s'y ajouter un exposé de la littérature en science régionale et spatiale centré sur les concepts de district industriel, de milieu innovateur et de réseau. L'approche, largement pluridisciplinaire, devait notamment nous permettre d'appréhender la pertinence d'un discours relatif aux conditions institutionnelles et organisationnelles de la croissance économique. Il est temps de conclure la section en nous interrogeant sur la

contribution de ce qui précède en vue de l'évaluation des plans d'aménagement du territoire stratégiques en termes d'apport à la croissance économique.

L'objectif est de définir une critériologie appropriée. Est-il besoin de souligner que l'approche ici développée est une approche *partielle* ? D'abord, les bases sur lesquelles elle repose sont limitées. Bien qu'importants, seuls quelques axes de la recherche économique ont été présentés. Nous aurions pu sans doute tirer d'autres champs de recherche un enseignement pour l'évaluation. Ensuite, les plans d'aménagement du territoire peuvent être jugés autrement qu'en termes d'apport à la croissance économique. De ce point de vue, de multiples approches, économiques et non-économiques, ont très certainement un discours normatif spécifique à proposer. Enfin, n'oublions pas que l'aménagement du territoire est une matière concrète qui concerne la collectivité tout entière. Des choix politiques doivent être faits à son sujet, et à ce titre, aucun discours, aussi éclairé soit-il, ne doit pouvoir la soustraire au débat démocratique.

### *Entretenir et rechercher des rapports de proximité*

Que ce soit au travers des modèles de croissance endogène « spatialisés », ou au travers de la littérature sur les districts industriels et les milieux innovateurs, nous avons reconnu le rôle fondamental attribué à la proximité des acteurs et des activités dans la dynamique de croissance. L'explication tient au fait que cette proximité favoriserait l'émergence (et l'incidence) d'externalités positives.

L'inscription territoriale des facteurs de production, et de cette production elle-même, ne serait donc pas neutre dans le processus de croissance économique. La concentration serait un facteur la favorisant. La dispersion des acteurs et des activités sur le territoire constituerait plutôt, quant à elle, un désavantage.

On entre ici de plain-pied dans l'aménagement du territoire et dans sa planification stratégique. Compte tenu de ce qui précède, un plan d'aménagement du territoire devrait apporter son soutien à la concentration spatiale des acteurs et des activités économiques pour contribuer lui-même à la croissance. Il s'agit d'un résultat important. Est-ce une règle d'or ? Certains parmi les modèles présentés tiennent compte de l'effet de forces centrifuges qui limitent les phénomènes de polarisation. Que l'on pense

par exemple à l'inflation immobilière au centre des villes. Les avantages et les désavantages pécuniaires de la proximité sont comparés les uns aux autres. L'information collectée sur les marchés contribue à l'arbitrage effectué par les agents. La planification publique a un rôle qui lui est propre dans la mesure où elle doit encourager l'émergence d'externalités positives hors marché, et limiter les externalités négatives hors marché elles-aussi. Ces externalités interviennent dans la décision des agents cependant que, selon la théorie économique des biens publics, leur caractéristique d'être hors marché conduit à une production non-optimale en ce qui les concerne (sous-production pour les externalités positives, surproduction pour les externalités négatives).

#### *Favoriser la connectivité*

Il peut apparaître toujours risqué de généraliser et de transposer les enseignements que l'on retire d'une expérience concrète particulière à une autre réalité. Nous pensons particulièrement aux districts industriels.

L'organisation de la production en réseau de petites entreprises, présente dans la notion de district industriel marshallien, est un type d'organisation parmi d'autres. Marshall lui opposait la production à grande échelle au sein d'une même unité. Aujourd'hui même coexistent des formes différentes d'organisation (COURLET, PECQUEUR et SOULAGE, 1993). Les rapports que peuvent entretenir le territoire et l'entreprise verticalement intégrée n'ont pas été explorés ici.

Par ailleurs, nous l'avons vu, le district industriel peut difficilement être envisagé en dehors d'un contexte socio-historique et géographique donné.

Cela étant précisé, les représentations stylisées des milieux innovateurs et des districts industriels soulignent parmi les facteurs favorisant la croissance endogène les éléments suivants : la bonne orientation des institutions sociales, politiques, culturelles et morales du territoire (que l'on se souvienne de l'éthique du travail) ; sa capacité d'innovation et de changement mais aussi *sa réceptivité aux éléments de changement extérieurs* ; *l'ouverture sur les marchés* en amont et en aval de la production, et enfin, *les accords de collaboration et de partenariat* qui s'établissent entre acteurs industriels et institutions locales. La recherche sur les districts industriels reconnaît également, comme facteurs de réussite, la division et la spécialisation du

travail, ainsi que *la mobilité sur le marché de l'emploi*.

Pour expliquer le succès de l'industrialisation diffuse dans le Nord-Est et le Centre de l'Italie, il convient de se rappeler les rapports particuliers qu'y entretiennent les campagnes et un maillage urbain dense et diversifié (villes historiques multifonctionnelles et bourgs d'importance variable).

Districts industriels et milieux innovateurs indiquent combien les échanges à l'intérieur, mais aussi avec l'extérieur du territoire, la mobilité des biens, des services, des personnes *et des idées* sont importants dans le processus de croissance territoriale.

La proximité facilite l'interaction des acteurs et la diffusion des connaissances. Une approche succincte des réseaux nous laisse entrevoir la possibilité d'une dissipation de certains de ses avantages. Il est sans doute opportun d'analyser la problématique des réseaux locaux et globaux à la lumière des notions de connaissance « codifiée » ou « contextuelle ». Quoi qu'il en soit, aussi loin que nous aurons porté l'analyse, il y aurait des avantages à tirer de la mise en réseaux. Pour un paradigme technique donné, on distingue des économies de proximité et des économies de connectivité, celles-ci étant générées par le contact des acteurs via les systèmes d'information explicite.

#### *Dynamiser les acteurs, les organisations et les institutions*

« Un modèle de développement endogène est (...) basé sur l'utilisation des ressources locales, la capacité de contrôle au niveau local du processus d'accumulation, le contrôle de l'innovation, la capacité de réaction aux pressions extérieures et la capacité d'introduire des formes spécifiques de régulation sociale au niveau local favorisant les éléments précédents. A l'inverse, un modèle de développement exogène représente un processus de développement (...) dans lequel le territoire est passif. » (COURLET et GAROFOLI, 1995, p. 8 ; reprenant GAROFOLI, 1991, 1992a)

Le modèle de développement endogène, tel qu'il est ainsi défini<sup>37</sup>, ne peut être interprété comme un système inscrit dans un espace localisé, propre à produire un résultat (la croissance) et ce, en dehors de toute influence extérieure. Bien au contraire, l'interaction entre niveaux local et global est continue. Les rapports sont dynamiques et il y a « internalisation », dans le modèle, « des

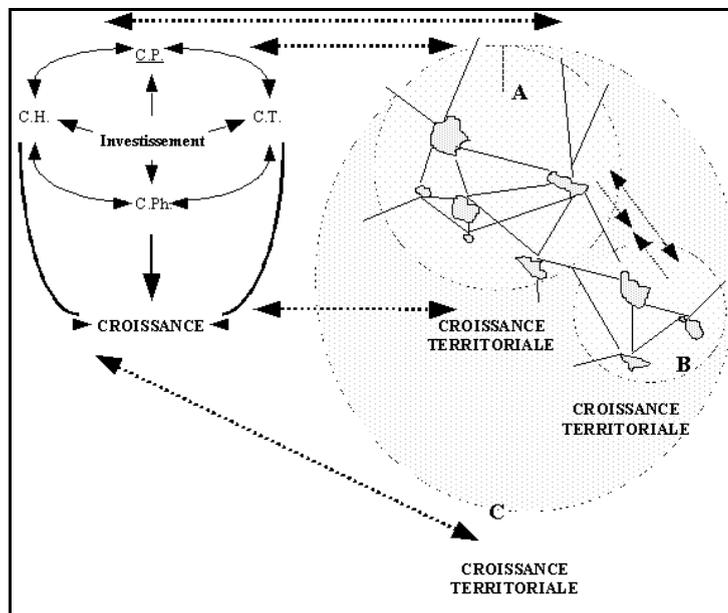
connaissances et des facteurs externes ». (COURLET et GAROFOLI, 1995)

Cela dit, la dynamisation des acteurs, des organisations et des institutions peut difficilement être inscrite comme telle dans les plans d'aménagement du territoire stratégiques. Il existe cependant, selon nous, une problématique les mettant en rapport. Il s'agit de s'interroger sur la capacité d'un territoire à trouver les principes mêmes de son organisation en vue de promouvoir sa croissance. Il y aurait des facteurs déterminant cette capacité, facteurs que l'on trouverait au sein du territoire lui-même et en dehors de celui-ci. En nous appuyant plus particulièrement sur la littérature en matière de

district industriel, nous pourrions affirmer le rôle capital joué par les attributions socio-politiques et par la cohésion interne du système productif localisé dans le processus d'auto-organisation territoriale. Capacité d'aménagement et dynamisation du territoire entreraient dans des rapports de renforcement mutuel.

Les dotations de différentes entités socio-politiquement et spatialement définies ne seraient pas sans influence sur la dynamique de croissance qu'elles pourraient entretenir les unes avec les autres. Des considérations analogues ont été formulées après que nous ayons évoqué la notion de seuil (ou de masse) critique.

**Schéma 2 : Une représentation schématique des sources de la croissance territoriale**



Sources: GUELLEC (1995) et extensions propres.

**Légende**

C.P. (Capital public), C.H. (Capital humain), C.T. (Capital technique), C.Ph. (Capital physique) ;

- ↔ , interactions des facteurs de croissance endogène;
- ↔ , interactions du processus de croissance et du territoire (ou de processus de croissance territoriale).

- Le processus de croissance endogène est inscrit dans un territoire (A, B ou C). L'inscription territoriale de la production participe à la détermination du résultat.
- Le territoire contrôle le processus de croissance selon ses capacités. Il est actif. Ce qui échappe à A (ou à B) peut être sous le contrôle de C. A peut aussi détenir un pouvoir que n'aurait pas C sur A.
- Des territoires (A et B) peuvent bénéficier mutuellement de leur croissance particulière ou au contraire, entrer en compétition.

Dans le schéma 2, nous tentons de synthétiser les éléments fondamentaux dont nous avons pris connaissance au travers de l'exposé des arguments théoriques (point 1.1). Y figure *un processus de croissance endogène* reposant sur l'investissement en capital public, en capital humain, en capital technique et en

capital physique. Ce processus s'inscrit dans un territoire. Son inscription territoriale participe à la détermination du résultat. Ceci signifie notamment que les institutions et l'organisation spatiale du territoire peuvent influencer le rythme de la croissance, et peuvent contribuer à son entretien. Des

territoires distincts peuvent bénéficier mutuellement de leur croissance. Mais ils peuvent aussi entrer en compétition, par l'attractivité potentielle qu'ils exercent chacun sur les activités économiques des autres.

Ces éléments constitutifs du processus de croissance entrent de façon plus ou moins favorable en interaction dans la mesure où, ayant atteint une masse critique suffisante, ils sont aussi catalysés par les effets positifs engendrés par la proximité, et selon que le territoire est apte et disposé à capter et à intégrer les avantages en provenance de

l'extérieur. Le résultat de cette interaction, en termes de croissance, dépend également de la capacité de mobilisation dont fait preuve le territoire à l'égard de ses composantes.

De manière très résumée, entretenir et rechercher des rapports de proximité entre acteurs et entre activités économiques, favoriser la connectivité, dynamiser les acteurs, les organisations et les institutions devraient être les principes directeurs des plans selon l'examen de la littérature économique que nous avons effectué.

## 2 Un exercice d'évaluation de plans stratégiques d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est l'objet d'une discipline dont les contours varient selon les auteurs, les Etats et les législations. La production de plans ou de schémas d'aménagement est toutefois une activité partagée par les différentes approches.

Indépendamment de leur échelle, les plans peuvent être répartis en deux grandes catégories. Ainsi, on distingue, d'une part, les *plans d'affectation* (ou *de destination*), c'est-à-dire les plans qui assignent chaque parcelle du territoire à une ou plusieurs fonctions et, d'autre part, les *plans stratégiques*. Ceux-ci, pour la plupart à valeur non réglementaire, rendent compte d'une vision et définissent des objectifs d'organisation et de développement pour un territoire spécifique.

De nombreux plans stratégiques sont en cours d'élaboration depuis le niveau local jusqu'au niveau continental. Des instances internationales ont même entrepris l'élaboration de plans stratégiques en aménagement du territoire alors que cette compétence n'est pas la leur, si l'on s'en tient aux traités qui les fondent. C'est, à titre d'exemple, le cas du Schéma de développement de l'espace communautaire (S.D.E.C.) et de la seconde Esquisse de structure Bénélux.

En Belgique, l'aménagement du territoire est, depuis la loi d'août 1980, une compétence exclusivement du ressort des Régions. Alors que l'Etat n'avait pas réalisé de plans stratégiques d'aménagement du territoire, celles-ci en ont entrepris l'élaboration : la Région bruxelloise avec le Plan régional de développement (P.R.D.), la Flandre avec le Structuurplan Vlaanderen et la Wallonie avec le Plan régional d'aménagement du territoire wallon (P.R.A.T.W.)<sup>38</sup>.

De tels documents indiquent une évolution de l'aménagement du territoire où cohabitent une gestion du sol à travers les plans d'affectation (le « physical planning ») et une vision prospective du territoire et des mouvances au sein de celui-ci avec la planification stratégique, associée à un concept nouveau : le développement territorial.

Trois plans ont été retenus pour une analyse et une évaluation à l'aide de la critériologie présentée dans la première partie. Il s'agit du P.R.A.T.W., de la seconde Esquisse de structure Bénélux et du S.D.E.C., déjà cités.

Ce choix s'explique par l'origine géographique des auteurs de cet article, et par l'intérêt *a priori* que représente l'examen de schémas s'attachant à des espaces territoriaux de tailles fort différentes (de la région au continent, en passant par le sous-continent).

Dans cet article, l'évaluation des plans stratégiques répond à une double préoccupation. Tout d'abord, nous souhaitons aller au cœur du dispositif du plan, à savoir le projet spatial, avec tous les aléas qu'impliquent des documents qui sont, au sens sociologique, une construction, c'est-à-dire tout à la fois une représentation et une visée politique. Les plans comportent classiquement un diagnostic, des objectifs et/ou des options, et des mesures. Explicitement ou implicitement, existe une structure, le projet spatial, qui sous-tend une vision dynamique de l'organisation (ou du développement) territoriale, c'est-à-dire une mise en relation de concepts et d'objets réels, dans le temps (une des composantes de la dimension stratégique) et dans l'espace (élément substantiel en l'occurrence)<sup>39</sup>. Ensuite, nous repérons les éléments qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de facteurs de croissance endogène.

Précisons qu'il ne s'agit pas d'évaluer les plans au regard de leur application par les autorités, mais par rapport à un certain nombre de concepts et de critères tirés de la première partie de cet article.

On abordera le projet spatial de chaque plan (point 2.1) pour revenir ensuite sur des éléments qui leur sont communs (point 2.2) et qui sont à distinguer étant donné leur importance : la concentration (point 2.2.1), les villes (point 2.2.2), les infrastructures de communication (point 2.2.3).

## 2.1 Le projet spatial des plans

### 2.1.1 *Le projet spatial du Plan régional d'aménagement du territoire wallon (P.R.A.T.W.)*

A l'issue d'un long processus dont il n'est pas nécessaire ici de faire l'historique, le Gouvernement wallon a pris « acte » en mars 1995 d'un avant-projet de Plan régional d'aménagement du territoire, chargeant l'administration compétente de recueillir les avis des administrations régionales, des commissions et organes consultatifs de la Région et des principaux interlocuteurs économiques et sociaux<sup>40</sup>. Il s'agit d'un document non-abouti.

Le P.R.A.T.W. pose au départ un diagnostic. Les villes du sillon industriel « Sambre-Meuse », héritières de la révolution industrielle du XIXe siècle, accumulent les « défaites », tandis que les zones « en contact direct avec les villes importantes périphériques évoluent favorablement » et que la vaste zone rurale du Sud « reste essentiellement tournée vers elle-même » (P.R.A.T.W., pp. 28-29).

Par ailleurs, les auteurs mettent l'accent sur la détérioration du tissu urbain. Ils mentionnent les friches industrielles, les logements insalubres, la baisse de densité urbaine et l'appauvrissement du commerce des centres-villes avec, en parallèle, l'accroissement de la consommation d'espace en périphérie des villes.

Projetant le lecteur dans l'avenir, le Plan wallon énonce les écueils à éviter, dont « celui du repli sur soi, causé par les rivalités internes, qui mènerait inéluctablement à une marginalisation de la Région dans l'Europe de demain » (P.R.A.T.W., p. 45). Il cite, par ailleurs, les principaux défis que devra relever la Wallonie pour devenir une « région qui gagne » (P.R.A.T.W., p. 46)<sup>41</sup>. L'insertion dans la dynamique de développement européenne, la compétition avec de nouveaux concurrents suite à l'ouverture des marchés, le retour à un

certain art de vivre, en font partie. Néanmoins, le défi majeur dans cette perspective sera la construction d'une identité régionale, capable d'éviter l'« éclatement du territoire wallon sous l'effet de dynamiques extérieures » (P.R.A.T.W., p. 45). Le Plan se présente alors comme un outil de cohésion régionale, basé sur la construction d'une identité wallonne, par la prise de conscience des Wallons de la nécessité de s'unir afin d'atteindre la « masse critique qui permettra de défendre leurs intérêts vis-à-vis des puissantes concurrences extérieures » (P.R.A.T.W., p.47).

Un des principes fondateurs du Plan wallon est « la nécessaire adaptation au changement ». Il faut « vaincre les forces d'inertie et introduire le changement dans les comportements individuels et collectifs et accroître, ce faisant les capacités d'adaptation de l'ensemble des structures économiques, politiques et sociales » (P.R.A.T.W., p.53).

Pour ce faire, la Région wallonne doit favoriser l'émergence des acteurs socio-économiques et culturels du changement, assurer leur coopération par la création de réseaux, réseaux d'acteurs et réseaux de villes, « car la ville est l'endroit par excellence où la diversification est la plus grande, la probabilité de contacts est la plus forte, où les innovations se créent, diffusent dans la population et où le changement devient la règle. » (P.R.A.T.W., p. 55).

Le Plan s'organise autour de l'hypothèse centrale qu'est le rôle moteur des villes, à la fois dispensatrices des services quotidiens, moteurs du progrès social et capteurs des innovations. Le projet spatial s'articule ainsi autour de trois principes :

- accroître le rôle moteur des villes wallonnes ;
- redéfinir un espace et un mode de vie pour le monde rural ;
- élaborer des projets de développement territorial par « aire de dynamique » (P.R.A.T.W., p. 57).

Concernant la ville, les actions proposées désignent, d'une part, ce qu'on dénomme comme les politiques urbaines ou de la ville et, d'autre part, le réseau urbain wallon.

Les premières visent à limiter drastiquement la dispersion, à densifier l'urbanisation, à prévoir des espaces verts dans le tissu urbain, à mettre en œuvre une rénovation urbaine axée sur les besoins des habitants, à organiser la mixité des fonctions urbaines à l'échelle de grands secteurs de la ville, à mettre en œuvre une nouvelle logique de localisation de l'emploi par la mise en concordance du profil

de mobilité des activités avec le profil d'accessibilité des lieux.

Les secondes actions, celles qui concernent le réseau urbain, ont une portée principalement externe (insérer le réseau urbain wallon dans le réseau des villes européennes) ou interne (rééquilibrer le réseau urbain wallon).

A cet effet, le projet distingue trois types de villes : les pôles régionaux, les villes-relais, les villes-noeuds.

Les pôles régionaux, à savoir Liège, Charleroi, Namur et Mons<sup>42</sup>, ont pour fonction essentielle

de contribuer à l'insertion de la Région wallonne dans les réseaux européens de métropoles.

Les villes-relais, des villes moyennes, ont pour fonction de faire bénéficier le territoire des efforts dynamisants des métropoles localisées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Région. Les villes-noeuds sont des villes de petite taille devant être le moteur de la réorganisation des espaces ruraux<sup>43</sup>.

**Tableau 1 : Compartimentage du territoire wallon selon le P.R.A.T.W.**

Aire de dynamique % de la population wallonne	Elément définitionnel	Objectif stratégique (du point de vue du projet spatial)
centrale 49 %	Territoire situé directement dans l'orbite de Bruxelles ; base urbaine : Charleroi, Mons et Namur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer au vaste espace métropolitain autour de la Région bruxelloise. Cet espace métropolitain comprend trois métropoles d'appui de la capitale de l'Europe, à savoir Anvers et Gand, en Flandre et Charleroi en Wallonie, accompagnées de quelques villes moyennes, parmi lesquelles Namur, capitale de la Wallonie, et Mons.</li> </ul>
Est 31 %	Territoire situé dans l'orbite directe de Liège	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer une structure urbaine polycentrique avec Maastricht, Aix-la-Chapelle, Hasselt et Liège (projet MAHL).</li> <li>Via le T.G.V. Liège-Bruxelles, accueillir des entreprises quittant Bruxelles. « Liège deviendra la banlieue de Bruxelles », p. 134.</li> </ul>
Ouest 7 %	Territoire dans l'orbite de la métropole lilloise	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Participer au mouvement voulu par la métropole lilloise », p. 143.</li> </ul>
lorraine 3 %	Influence grandissante du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement de la ville de Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire le P.E.D. (le Pôle Européen de Développement aux limites de la Wallonie, de la Lorraine française et du Grand-Duché de Luxembourg).</li> <li>Capter l'exurbanisation de la ville de Luxembourg.</li> </ul>
Sud 10 %	Territoire de faible urbanisation, caractérisé par un maillage peu dense de petites villes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser la qualité paysagère et développer les ressources locales (agriculture, sylviculture, artisanat, tourisme) et les services à la population.</li> </ul>

Les aires de dynamique constituent un compartimentage du territoire. Elles sont, avec les villes, l'autre outil de la structuration de l'espace. « Une aire de dynamique est un territoire dans lequel les évolutions sont guidées par la présence d'un facteur dominant qui catalyse déjà aujourd'hui ou catalysera demain les efforts d'adaptation aux changements » (P.R.A.T.W., p. 82).

Sur les cinq aires de dynamique, quatre s'articulent sur les villes et la priorité est mise sur l'ancrage de ces villes aux pôles extérieurs. La cinquième aire, l'aire de dynamique sud (10 % de la population wallonne) est caractérisée par une faible urbanisation et un maillage peu dense de petites villes. Le projet est de privilégier la qualité paysagère et de développer

l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'artisanat local et les services à la population. Le tableau 1 synthétise le compartimentage du territoire selon le P.R.A.T.W.

Articulées au projet spatial, les infrastructures sont un des moyens de sa mise en œuvre.

Les infrastructures dont il est question dans le P.R.A.T.W. sont essentiellement celles relatives aux communications matérielles, celles de l'immatériel<sup>44</sup> ne sont en aucune façon visées par le plan.

L'objectif est d'intégrer la Wallonie dans les schémas ou réseaux européens, de mettre en valeur les lieux bénéficiant d'une accessibilité exceptionnelle (croisement d'autoroutes à proximité de villes ou de lignes importantes de chemins de fer) et de contribuer à renforcer l'attractivité des villes par la maîtrise de la mobilité des personnes (en fait il s'agit d'une politique intra-urbaine tournée vers les transports en commun, le développement d'autres modes de transport que la voiture).

Dans le chapitre relatif aux activités économiques (P.R.A.T.W., pp. 109 et ss), l'accent est mis sur la liaison entre politique d'accueil des activités et infrastructures. Pour les entreprises de production et de tertiaire lourd, dépendant fortement de la route, l'option est de privilégier les zones situées près de villes (Liège, Namur, Charleroi, La Louvière, Nivelles, Braine-L'Alleud, Tournai et Mouscron). Pour les activités dépendant du chemin de fer et de l'eau, il s'agit d'étudier la localisation d'une ou plusieurs plates-formes multimodales. Enfin pour les entreprises de services de haut niveau, il s'agit d'offrir des espaces de bureaux localisés dans les villes particulièrement desservies par le chemin de fer (Liège, Namur, Charleroi et Mons).

#### *Conclusions intermédiaires*

Le projet spatial du P.R.A.T.W. vise donc, d'une part, à construire une identité wallonne plus forte, à créer une masse critique plus grande et, d'autre part, à accrocher la Wallonie à des pôles extérieurs ; reflétant en cela le constat formulé : la Wallonie n'est pas située au cœur de l'axe européen de développement nord-ouest/sud-est, mais seulement à sa marge. Les villes constituent le moteur du processus. En termes de gestion de l'espace, une politique de lutte contre la dispersion des activités et de l'habitat est prônée, et au sein de cette politique, une concentration sur les pôles urbains.

Au niveau conceptuel, le plan fourmille de notions à accrocher à des facteurs de croissance endogène. Masse

critique, réseaux d'acteurs de changement et de villes, innovation laissent entrevoir une sensibilité à des facteurs endogènes, comme également vers les économies de connectivité ou, à travers la politique urbaine vers les économies d'urbanisation ; ici le terme densification, propre à l'aménagement a son alter ego dans la notion d'accumulation.

Toutefois, c'est dans la requalification des villes et dans l'accent mis sur les ressources locales en milieu rural, que le P.R.A.T.W., dans son vocabulaire et ses options, est opérationnellement proche de facteurs de croissance endogène. Car, l'analyse du projet spatial montre que la préoccupation de générer les conditions de production de facteurs endogènes passe au second plan face à l'impératif de se situer dans la mouvance de pôles extérieurs à la région. Il y a donc un hiatus très net entre une volonté de promouvoir une démarche de type endogène et les options du projet, qui sont, elles, nettement exogènes.

Sur un plan plus conceptuel, on doit pointer des confusions, par exemple, entre réseaux d'acteurs et réseaux de villes, le mimétisme sémantique occultant les différences de contenu entre ces deux notions.

#### **2.1.2 Le projet spatial de la deuxième Esquisse de structure Bénélux**

Une première esquisse d'un plan d'aménagement du territoire pour le Bénélux a été adoptée en 1986. Depuis, le contexte économique et politique ayant profondément évolué, les ministres chargés de l'aménagement du territoire aux Pays-Bas, au Grand-Duché de Luxembourg et dans les trois Régions belges, ont décidé en avril 1994 de réaliser une seconde Esquisse de structure Bénélux, traitant en particulier de la politique de localisation des activités, des infrastructures principales permettant de les relier, des zones rurales et de la structure écologique principale. On notera que l'esquisse adoptée en 1986 constituait une « première » dans le sens où plusieurs Etats élaboraient un document de planification commun. L'importance des matières touchant à l'aménagement du territoire au sein de l'Union européenne à travers les différents fonds structurels, l'importance des problèmes transfrontaliers et des structures de financement liées aux zones transfrontalières, amenèrent à réactualiser l'Esquisse. Le but n'est pas d'établir un plan exhaustif, mais de viser des matières spécifiques ; il s'agit d'une rupture par rapport aux précédentes étapes de

planification territoriale, tant au niveau du Bénélux que de beaucoup de pays européens.

Le document que nous analysons est un projet déposé en mai 1996 et qui a été soumis en 1997 aux ministres compétents en aménagement du territoire, partenaires de l'opération<sup>45</sup>.

Le projet spatial est clairement distingué, puisqu'une des parties de l'Esquisse dresse pour l'espace Bénélux+ (le Bénélux et ses environs, spécialement le Nord et l'Est français), « un projet pour la structure spatiale souhaitée ».

La philosophie de base du document s'exprime par cinq résolutions :

- la concentration sélective des activités urbaines et économiques, et la préservation du caractère ouvert du territoire (c'est-à-dire non bâti) ;
- le développement rural élargi (c'est-à-dire le développement des activités agricoles, de tourisme et des loisirs et la gestion du potentiel de la forêt, de la nature, du paysage et des ressources aquifères) ;
- le maintien et le renforcement des pôles d'activités économiques spécifiques ;
- la mobilité durable grâce à la multimodalité ;
- la conservation et le développement de la nature et l'amélioration des conditions écologiques.

Le projet spatial s'articule autour de plusieurs notions :

- le compartimentage en trois sous-espaces ;
- une structuration majeure : une « chaîne » nord-sud de réseaux urbains ;
- la dimension transfrontalière (de proximité) et des « portes » ;
- une structure économique-spatiale : le « Mainport Bénélux ».

Au cœur du compartimentage, l'aire Delta-Bénélux est caractérisée par les grands ports maritimes, les grandes concentrations urbaines et économiques. L'aire Bénélux-Nord est à dominante rurale et liée à l'agriculture. Quant à l'aire Bénélux-Sud, elle a une double dimension : rurale (agriculture et sylviculture) et urbaine, avec notamment Luxembourg, Trèves et Metz.

Ce compartimentage est structuré par le Mainport Bénélux (une structure linéaire de ports qui sont autant de « portes » allant de Dunkerque à Amsterdam avec deux points forts : Rotterdam et Antwerpen) et par la chaîne nord-sud de réseaux urbains composés de la Randstad (vaste espace

urbanisé articulé sur les villes à fonctions interdépendantes que sont Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht), du losange flamand (Gent, Antwerpen, Leuven et Bruxelles), de la région capitale bruxelloise/européenne et du triangle central wallon (Namur, Charleroi et Bruxelles)<sup>46</sup> avec, dans cette chaîne, les « portes » aéroportuaires de Zaventem et de Schiphol. On notera que le losange flamand, la région bruxelloise et le triangle central wallon sont présentés comme les composantes du réseau urbain ventral belge qui est à considérer comme une entité spatiale au même titre que la Randstad.

Le volet transfrontalier complète le projet avec trois grands réseaux urbains transfrontaliers (MAHL : Maastricht, Aachen, Hasselt, Liège ; SAAR-LOR-LUX : Sarre, Lorraine, Luxembourg, et LIKOTO : Lille, Kortrijk, Tournai) et deux réseaux urbains moins importants à la frontière hollando-allemande. Le projet se complète par la coopération transfrontalière supralocale qui couvre toute la frontière bénéluxienne.

Le réseau d'infrastructures proposées concerne les communications matérielles et vise à faire fonctionner la structure spatiale souhaitée. On notera subsidiairement que les auteurs s'inscrivent dans une optique très nette de développement durable en privilégiant la multimodalité et le report vers d'autres modes que la route du fait de l'engorgement des infrastructures routières.

#### *Conclusions intermédiaires*

Le projet spatial Bénélux est nettement fondé sur les pôles urbains forts de l'espace concerné, avec pour objectif d'inscrire cette structure dans l'économie mondiale. Les moyens mis en œuvre jouent sur la concentration dans les villes et grands pôles économiques et sur la qualité des espaces. L'Esquisse révèle un modèle de type centre-périphérie, le centre étant organisé comme un réseau (la « chaîne ») ; pour le reste du territoire bénéluxien, l'accent est mis sur le développement local et la constitution de réseaux transfrontaliers. On verra plus loin (point 2.2.2) que c'est à travers les notions de réseaux que l'esquisse apporte une contribution méthodologique intéressante.

L'option endogène est manifeste par l'affirmation d'un potentiel territorial au sein d'une économie ouverte et par la recherche d'effets d'accumulation sur les pôles de concentration d'activités, organisés en réseaux. Dans ce schéma, la Région wallonne pour sa partie liée au centre (le

triangle wallon) est incluse dans une stratégie de complémentarité entre activités, d'utilisation optimale des infrastructures matérielles existantes et de recherche des effets d'accumulation.

### **2.1.3 Le projet spatial du Schéma de développement de l'espace communautaire**

La décision d'élaborer un Schéma de développement de l'espace communautaire (S.D.E.C.) a été prise à Liège en novembre 1993 lors du Conseil informel des ministres de l'aménagement du territoire de l'Union européenne<sup>47</sup>. Cette décision fait suite à l'élaboration d'autres documents, dont le rapport « Europe 2000 - les perspectives de développement du territoire communautaire », élaboré par la DG XVI de la Commission.

Les différentes réunions des Conseils informels des ministres de l'aménagement du territoire qui se sont tenues tous les 6 mois ont permis d'avancer dans l'élaboration de ce Schéma. Le document que nous analysons est le premier projet officiel soumis aux ministres de l'aménagement du territoire des Etats membres de l'Union européenne à Noordwijk les 9 et 10 juin 1997<sup>48</sup>. Il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit également d'un processus non-abouti.

Le projet territorial se lit à travers des principes directeurs, à chacun desquels sont associés des « objectifs politiques-clés » et des « options politiques spécifiques »<sup>49</sup>.

Les principes directeurs, au nombre de trois et adoptés au Conseil Informel de Leipzig en 1994, sont :

- un système de villes plus équilibré et polycentrique, ainsi qu'une nouvelle relation ville/campagne ;
- l'accès équivalent aux infrastructures et aux connaissances ;
- la gestion prudente et le développement du patrimoine naturel et culturel de l'Europe.

Le premier principe révèle implicitement, dans son développement rédactionnel, le projet spatial du S.D.E.C.

Rejetant le modèle territorial constitué d'un « unique centre urbanisé et du reste du territoire », le S.D.E.C. estime qu'il faut valoriser la périphérie en favorisant une organisation plus polycentrique du territoire (S.D.E.C., p. 50), à travers cinq objectifs-clés. Les deux premiers sont relatifs au système des villes (d'une part, assurer la complémentarité et la coopération entre les villes ; d'autre part, faire en sorte qu'elles

soient dynamiques, attrayantes et compétitives). Le troisième objectif-clé est relatif à l'organisation interne des villes par le développement soutenable de celles-ci. Enfin, les deux derniers objectifs ont trait à la relation ville/campagne et à la diversification des zones rurales.

L'instrument privilégié pour améliorer l'équilibre du système des villes (premier objectif-clé) passe par deux concepts : les grappes de villes et les réseaux de villes à l'échelle régionale, transnationale et européenne. La coopération entre villes repose sur les liens naturels suscités par la proximité. Elle s'exprime par les grappes de villes, l'accent étant mis sur les grappes dans les zones transfrontalières. La coopération entre villes éloignées passe par leur mise en réseau. Celle-ci vise à corriger les dysfonctionnements aux niveaux européen ou transnational, à lier les villes appartenant à un même couloir de développement et à permettre pour des petites villes dans des régions « faibles » d'atteindre un seuil d'équipements et de services qu'aucune ne peut atteindre seule.

Le S.D.E.C. (pp. 17-18), à côté de ces réseaux et grappes, distingue trois grandes catégories de villes :

- les entités urbaines de niveau international (les « villes planétaires »<sup>50</sup>, les régions métropolitaines, les « villes capitales ») ;
- les villes de niveau national ;
- les villes de niveau régional.

Du point de vue d'une planification stratégique, il y a lieu de relever le rôle dévolu aux villes planétaires et aux « villes-portes », qui donnent accès au territoire de l'Union.

Le deuxième objectif (la compétitivité des villes) est un des fondements du S.D.E.C. : « la compétitivité d'ensemble d'une région ne peut être atteinte que si ses villes sont des moteurs de croissance économique » (S.D.E.C., p. 53).

Le développement soutenable des villes, troisième objectif, recoupe essentiellement les politiques urbaines ou de la ville.

Les deux derniers objectifs concernent la zone rurale et la relation entre celle-ci et les villes. Une des options de mise en œuvre vise explicitement le développement du potentiel endogène de ces zones.

Etant donné les buts fondamentaux assignés au S.D.E.C. à Leipzig en 1994 (cohésion économique et sociale, développement soutenable et renforcement de la cohérence du continent européen), le projet spatial se fonde sur les villes comme moteurs de

croissance. Parmi celles-ci, l'accent est mis sur les villes planétaires et les villes-portes pour l'insertion de l'U.E. dans l'économie mondiale.

A travers les réseaux ou grappes de villes, certaines de celles-ci ont pour fonction d'asseoir la compétitivité de l'Europe dans le monde, d'autres d'assurer la cohésion sociale et économique en évitant la périphérisation de territoires entiers au sein de l'Union.

Le deuxième principe directeur complète le projet spatial. D'une façon peu coutumière, y sont associées les infrastructures de communication et les connaissances.

Le diagnostic (partie II) fait apparaître que les « flux de personnes, de biens et d'information à travers le continent européen sont caractérisés par une tendance à la concentration et à la polarisation » (S.D.E.C., p. 57). La libéralisation des marchés du transport et la difficulté d'accroître l'équipement en infrastructures de communication, particulièrement routières, pour des raisons budgétaires et de développement durable, imposent une utilisation plus efficace des infrastructures existantes et la multimodalité.

De plus, pour contrer « l'effet tunnel » (l'infrastructure ne génère pas d'activités dans les territoires traversés) et « l'effet pompe » (un pôle situé sur l'infrastructure aspire les activités des territoires traversés), les auteurs préconisent l'investissement dans la connaissance pour maintenir la cohésion sociale, c'est-à-dire éviter que des territoires ne décrochent relativement aux autres. Une analyse plus fine montre que l'accent mis sur « l'intelligence » s'inscrit dans un but plus large : la compétitivité<sup>51</sup>. Un des trois objectifs-clés qui assurent la mise en œuvre de ce principe directeur est, en effet, la diffusion du savoir et de la capacité d'innovation (formation et R&D).

Un autre passage fournit des précisions sur le contenu du projet spatial (vers un agenda européen du développement territorial, S.D.E.C., pp. 66-68). L'« agenda » met en bonne place :

- l'amélioration de l'équilibre territorial ainsi que la cohésion économique et sociale ;
- une compétitivité urbaine et régionale équilibrée ;
- l'amélioration de l'accessibilité ;
- le renforcement des régions frontalières de l'Union et des villes de celles-ci ;
- l'aménagement des « eurocorridors ».

Au regard du projet territorial, notons les eurocorridors, fondés sur les infrastructures de communication. « Ceux-ci pourraient être utilisés comme outil conceptuel pour l'intégration des politiques concernant le développement de la multimodalité, la coopération entre villes, l'amélioration des infrastructures et du transport dans les régions plus périphériques, la réduction de l'engorgement du trafic, l'accessibilité intercontinentale, etc. » (S.D.E.C., p. 67). Les auteurs ajoutent : « De tels couloirs pourraient contribuer considérablement à la cohérence du territoire européen ».

Le troisième principe directeur, la gestion prudente et le développement du patrimoine naturel et culturel de l'Europe, est cité ici pour mémoire.

### *Conclusions intermédiaires*

On peut décrire le projet spatial européen comme composé de deux strates. Une strate majeure structure le territoire européen et le met en situation mondiale de compétitivité. Elle est composée des entités urbaines de niveau international, des « villes-portes » et des eurocorridors. La seconde strate a une double fonction : d'une part, assurer la base de la strate majeure qui doit s'articuler à des arrière-pays, à des tissus nationaux et régionaux forts ; d'autre part, assurer la cohésion économique et sociale pour limiter, voire enrayer, la périphérisation des territoires et rencontrer une certaine équité territoriale.

La lecture du S.D.E.C. permet de relever que celui-ci, dans son argumentaire, rejoint, le plus souvent implicitement, une série de facteurs endogènes : l'accent mis sur la R&D, la formation, l'innovation, l'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures matérielles et surtout celles de l'immatériel. Par ailleurs, on voit poindre les économies de proximité et de connectivité (par exemple à travers les réseaux ou grappes de villes - on y reviendra au point 2.2.2). L'évaluation ne peut être menée plus loin, car au stade rédactionnel où en est le S.D.E.C., la concrétisation n'est guère présente. Les étapes prochaines du S.D.E.C. permettront de mieux évaluer et particulièrement d'apprécier si le propos des auteurs est atteint : « Le S.D.E.C. a pour ambition d'exercer une influence importante tant en termes conceptuels qu'opérationnels » (S.D.E.C., p. 79). A cet égard, l'échelle spatiale du S.D.E.C., encore inusitée pour la planification stratégique, pose des questions particulières en matière de concentration spatiale et d'effets d'accumulation. Plus spécifiquement, les notions de centre et de

périphérie envisagées à l'échelle européenne désignent des ensembles territoriaux beaucoup plus étendus que les composantes spatiales envisagées dans le P.R.A.T.W. et l'Esquisse ; l'effet de distance est d'une autre dimension.

## 2.2 Les points communs aux plans d'aménagement

Après avoir donné une première synthèse et une première évaluation du contenu des plans, nous essayons dans les sections suivantes de relever leurs points communs. Nous évoquons successivement la concentration spatiale, la ville et les villes et, enfin, les infrastructures de communication.

### 2.2.1 La concentration

La lutte contre la dispersion territoriale et l'option de concentration traversent l'ensemble des plans. La première peut être associée à l'objectif de densification et d'économie des ressources territoriales. La seconde va au-delà de la simple volonté de diminuer les coûts liés à la dispersion : elle désigne une démarche axée sur la recherche des effets de l'accumulation du capital physique, humain ou encore de la recherche et développement.

L'option de la concentration ne fait pas l'objet de longs développements, étant considérée par les auteurs des plans comme un axiome. Pour ceux-ci, elle est une des voies du développement durable. Elle se trouve dès lors au cœur des projets spatiaux tant à travers la gestion interne des villes que dans la localisation des activités et de la population dans les pôles.

Elle rencontre ainsi une politique visant à accroître la production d'économies d'agglomération.

Opérationnellement, l'option de non-dispersion et celle de concentration territoriale peuvent être considérées comme les vecteurs privilégiés, du point de vue de la planification territoriale stratégique, pour favoriser les facteurs de croissance endogène. En effet, il s'agit de variables techniquement (sinon politiquement) maîtrisables par l'aménagement du territoire à travers essentiellement le « physical planning » (spécialement les plans d'affectations à contenu réglementaire) et la politique de la ville.

On relèvera que la ville est la forme la plus élaborée de la concentration. Elle est l'objet de la section qui suit.

### 2.2.2 La ville et les villes

Une commune affirmation dans les trois documents est l'importance, tant au niveau du diagnostic que des options, du rôle moteur de la ville, lieu de contact, de rencontre, d'innovation. Elle est considérée comme productrice d'externalités, soit d'économies de proximité (la ville en tant que telle), soit de connectivité par la mise en réseaux des villes.

Ce principe est mis en œuvre à travers deux axes :

- l'effet de diffusion ou d'impulsion lié à la ville, c'est-à-dire la polarisation fondée sur la concentration (cf. point 2.2.1) ;
- la gestion des villes en elle-même.

L'effet de diffusion ou d'impulsion des villes se traduit par une série de concepts dans les plans territoriaux :

- *ville-porte* (S.D.E.C.), donnant accès aux territoires de l'union : principaux ports, aéroports, villes de foires, grands centres de la culture ;
- *ville-relais* (P.R.A.T.W.), ayant essentiellement vocation d'ouverture et d'accrochage à un pôle extérieur à la région pour bénéficier des mouvements centrifuges de celui-ci. On se situe ici dans une vision que nous pouvons qualifier d'« exogène pure ». En effet, il n'y a pas de stratégie territoriale pour ancrer ces mouvements en vue de constituer une base économique endogène. On notera que d'autres villes-relais ont, dans le P.R.A.T.W., une fonction différente, celle d'assurer la diffusion du développement vers la zone rurale à partir des grands pôles urbains internes à la Région wallonne et de venir en appui aux pôles urbains eux-mêmes ;
- les *réseaux urbains transfrontaliers et les réseaux de villes* (deuxième Esquisse de structure Bénélux). Les réseaux urbains transfrontaliers jouent sur l'effet de proximité (plus ou moins 30 kms). Nous considérons qu'ils entrent dans la logique des économies de proximité. Les réseaux de villes désignent des réseaux urbains qui ne sont pas spatialement continus. Ici, il s'agit explicitement d'économies de connectivité. On notera qu'on retrouve la même distinction dans le S.D.E.C., où l'on repère en matière d'association de villes, les *grappes* désignant des villes proches et les réseaux désignant des villes éloignées ; le S.D.E.C. laisse entrevoir des réseaux à un autre niveau : « Face à la concurrence mondiale, d'autres réseaux commencent à poindre au niveau

transnational et continental, mais la plupart se limitent jusqu'ici à l'échange d'expérience, sans réelle dimension de développement régional stratégique » (S.D.E.C., p. 18).

L'Esquisse Bénélux établit une distinction entre *réseau de villes* (stedennetwerk) et *réseau urbain* (stedelijknetwerk). Le premier se caractérise par des « villes coopérant entre elles. La coopération porte sur les atouts et les problèmes communs. L'objectif est de développer des stratégies d'avenir par l'échange d'expérience » (Esquisse Bénélux, p. 184). On rejoint ici les économies de connectivité et la communication. Le second, mélange d'économies de proximité, de concentration et de connectivité, est un « ensemble complémentaire et spatialement cohérent de villes et de zones urbaines, reliées par l'infrastructure et par des composantes spatiales importantes comme de grands espaces ouverts » (Esquisse Bénélux, p. 184)<sup>52</sup>. L'Esquisse définit par ailleurs un type de réseau plus spécifiquement orienté vers les espaces ruraux : le *réseau de base des petites villes* (basisnetwerk van kleine steden), qui par coopération et partage des activités entre elles assure une offre de services "élémentaires" pour la population, en particulier concernant le commerce de détail, l'enseignement et les transports publics. On se situe ici dans le registre appelé par certains de l'"équité territoriale".

On note également que le réseau a pris le pas sur la hiérarchie urbaine. Le système des villes est organisé en quelques grandes catégories à faibles liens hiérarchiques. Les relations de concurrence-complémentarité entre villes sont gérées à travers les « réseaux » qui mélangent, selon des proportions variées, la proximité et la connectivité.

Le P.R.A.T.W., lui, utilise les notions de *réseaux d'acteurs* et de *réseaux de villes*. Le réseau d'acteurs ne fait cependant pas l'objet de précisions quant à sa nature. En outre, il n'a aucune fonction attribuée. Cette mention permet de relever un problème général : la confusion entre les notions de réseaux provenant de la géographie et celles provenant de l'économie d'entreprise. Lorsqu'ils évoquent la diffusion de l'innovation ou des informations via des structures de réseaux d'entreprises, les auteurs glissent souvent vers la notion de réseaux de villes. C'est le cas de réseaux thématiques de villes ou de régions (ex. : le réseau de villes de P.M.E. innovantes). La question qui se pose est d'estimer l'effet éventuel d'un opérateur supplémentaire (la ville en tant qu'institution) sur la communication d'informations.

Pointons enfin une dernière notion : la taille. Une des justifications à la base de la constitution des réseaux est d'atteindre une taille qui donne poids par rapport aux pôles extérieurs ou de générer, par la mise en réseau, des effets de complémentarité, d'apprentissage,... que ne peuvent produire des économies d'agglomération ou d'urbanisation, défailtantes et donc remplacées par celles provenant de la connectivité (cf. par exemple S.D.E.C., p 52).

L'effet « taille » s'inscrit dans une démarche de sommation qui occulte, surtout lorsqu'il y a distanciation spatiale grandissante, les conséquences négatives de la distance.

Le rôle moteur des villes se manifeste, on vient de le voir, par l'effet de diffusion ou d'impulsion sur le territoire. Les différents plans y associent systématiquement la gestion interne des villes<sup>53</sup>. Le S.D.E.C. comprend de nombreux développements à ce sujet (développement durable de la ville, ville « compacte ») ainsi que le P.R.A.T.W. C'est une condition considérée comme nécessaire pour que les villes jouent leur rôle moteur et que les externalités liées à l'agglomération et à l'urbanisation puissent émerger.

Cette politique peut se décliner comme suit : freiner la dispersion dans l'espace des activités et de la résidence, densifier, éliminer les friches industrielles ou économiques, améliorer le cadre de vie et maîtriser la mobilité (contrer les engorgements, une des formes de déséconomie externe urbaine).

En bref, la ville peut être considérée comme une structure immatérielle. Elle produit des économies d'agglomération (et des déséconomies d'agglomération, à maîtriser) et, sous un autre angle, elle est plus que l'addition de ses composantes.

### 2.2.3 Les infrastructures de communication

Le projet spatial est en liaison étroite avec les options concernant les infrastructures de communication. On l'a vu précédemment. Une question peut être posée : en quoi concourent-elles à l'émergence de facteurs de croissance endogène ?

L'Esquisse Bénélux fait des infrastructures de communications matérielles un des moyens de mise en œuvre du projet spatial, qui, on l'a noté, est à dominante endogène.

Le S.D.E.C. propose une réponse en associant la connaissance à la problématique classique des infrastructures de communication pour limiter les « effets tunnel » ou les « effets pompe » : l'introduction

de la connaissance va au-delà de cette seule problématique pour viser la R&D, l'innovation, la formation,... (voir supra, point 2.1.3). On se situe de plain-pied dans le registre des facteurs de croissance endogène. A défaut d'une référence explicite par le S.D.E.C. lui-même aux mécanismes de croissance endogène, nous interprétons le texte comme tel.

S'agissant d'un aspect bien connu de la production d'un capital public, on fera ici l'économie d'un développement au sujet des infrastructures de communication matérielle. Notons que la préoccupation majeure n'est pas de construire de nouvelles infrastructures (sauf la politique de chaînons manquants dans les trois plans) mais de gérer mieux les infrastructures existantes (par l'innovation technologique) et de promouvoir d'autres modes de déplacement que le transport routier. L'Esquisse Bénélux utilise à cet égard une expression forte : circuler mieux et moins ; elle traduit bien un objectif commun aux plans tant pour la mobilité intra-urbaine que régionale et européenne<sup>54</sup>.

Les auteurs des trois plans privilégient les points d'intermodalité. Dans une perspective d'endogénéisation, l'étape suivante serait, à notre estime, que cette accumulation de capital physique et humain génère des externalités telles qu'apprentissage ou complémentarité, voire favorise, par une sélection des activités, l'émergence de districts marchands.

Le S.D.E.C. définit par ailleurs un outil de concentration à la fois d'infrastructures de communication, d'équipements, d'activités économiques et de villes : les « eurocorridors » (S.D.E.C., p. 67)<sup>55</sup>.

A cet égard, l'enjeu en termes de production d'externalités est le même que pour les points d'intermodalité.

En conclusion, le questionnement est, pour nous, double. D'une part, pour que des outils comme les plates-formes intermodales ou les « couloirs » génèrent un processus d'endogénéisation, une capacité de gestion territoriale (l'ingénierie territoriale) doit être assurée pour garantir le processus d'accumulation. Il s'agit, par exemple, de gérer en priorité les implantations de façon à accéder à une accumulation auto-entretenu. D'autre part, reste posée la possibilité d'endogénéiser les capacités de développement par rapport à des infrastructures qui, malgré toutes les précautions émises pour limiter la polarisation, maintiennent le rapport centre-périphérie aux différentes échelles.

## Conclusion

L'article aborde une démarche d'évaluation des plans stratégiques d'aménagement du territoire en regard de critères tirés de la littérature économique récente en matière d'analyse du processus de croissance.

Dans quelle mesure la mise en œuvre des plans contribuerait-elle à la croissance territoriale ?

Les principes théoriques présidant à la rédaction des plans stratégiques d'aménagement du territoire sont rarement explicites. Il est dès lors difficile d'apprécier la valeur de leur contenu en référence à ces principes. L'idée est de faciliter la lecture évaluatrice se préoccupant de l'apport de ces plans à la croissance économique.

Quels enseignements peut-on retenir de la littérature économique en matière de croissance ?

Deux courants de la littérature ont retenu notre attention.

Le premier se situe au sein des théories macro-économiques de la croissance. Il dépasse les limites du modèle néoclassique en y endogénéisant les sources du progrès. Le second courant s'inscrit au sein de l'économie régionale et spatiale.

Les nouvelles théories de la croissance ont l'avantage incontestable de prendre en compte l'existence de facteurs de croissance générateurs d'externalités dans le processus de croissance. Le rôle du capital humain, du capital technique, du capital physique et du capital public ont ainsi été reconnus, non seulement en tant que facteurs de production, mais également en tant que créateurs d'externalités. Les modélisations et leur confrontation avec les faits amènent à souligner l'importance de l'histoire d'accumulation des facteurs ainsi que celle d'une masse critique suffisante dans la détermination d'un niveau de croissance à une date donnée.

Toutefois, ainsi qu'il ressort de l'exposé, ces théories présentent deux faiblesses.

D'une part, elles omettent de prendre en compte la facette spatiale et territoriale du processus de croissance en traitant les externalités de manière a-spatiale, contrairement à ce que suggérerait la définition fondatrice des externalités marshalliennes (MARSHALL, 1890). Nous avons discuté cette faiblesse en signalant le rôle crucial tenu par le territoire dans le processus de croissance. C'est ainsi qu'ont été mis en avant l'importance de la concentration des acteurs et

le rôle des économies d'agglomération et autres effets bénéfiques de la proximité.

La seconde faiblesse des nouvelles théories de la croissance tient au fait qu'elles ne prennent pas en compte le contexte institutionnel et organisationnel dans leur explication du processus de croissance.

Le second courant de la littérature dont nous avons pris connaissance a permis de repousser quelque peu les limites du premier. La recherche sur les districts industriels, les milieux innovateurs et les réseaux permet en effet d'apprécier l'importance de facteurs de croissance qui sont liés aux caractéristiques institutionnelles, historiques, éthiques, politiques et psychologiques du territoire. Cette littérature reconnaît au phénomène de croissance une complexité liée à son imbrication dans la société.

La recherche sur les districts industriels, les milieux innovateurs et les réseaux reconnaît le rôle capital tenu par les facteurs que nous avons épinglés plus haut, ainsi que les bénéfices tirés de la concentration et de la connectivité entre acteurs. Elle intègre en outre dans son analyse du processus de croissance territoriale les organisations, les institutions et le dynamisme des acteurs.

De ce tour d'horizon de la littérature économique est donc née une critériologie qui nous conduit à penser que les principes directeurs des plans devraient être : entretenir et rechercher des rapports de proximité entre acteurs et entre activités économiques, favoriser la connectivité et dynamiser les acteurs, les organisations et les institutions.

Dans une deuxième partie, l'article présente un exercice d'évaluation de plans d'aménagement stratégiques utilisant la critériologie établie à l'issue de la première partie.

La lecture du projet spatial au cœur du dispositif de trois plans stratégiques (le Plan régional d'aménagement du territoire wallon – P.R.A.T.W., la deuxième Esquisse de structure Bénélux et le Schéma de développement de l'espace communautaire – S.D.E.C.) permet de dégager un premier constat : les rédacteurs des plans baignent dans un environnement conceptuel où sont présents les facteurs de croissance endogène, explicitement ou à travers les notions d'immatériel et d'économies de connectivité et de proximité. C'est le cas notamment du S.D.E.C. et du P.R.A.T.W.. Le fait est moins apparent dans la deuxième Esquisse de structure Bénélux, qui emprunte son langage à la formulation traditionnelle de l'aménagement du territoire. Les notions évoquées sont

toutefois sous-jacentes, ainsi qu'il apparaît sans devoir trop solliciter le texte.

Nous rejoignons le constat de J.P. DE GAUDEMAR (1989, p. 277) qui relève une orientation générale "vers l'aménagement du territoire au sens premier, c'est-à-dire plus vers l'environnement des entreprises, y compris le *physical planning*, les réseaux de communications au sens large, incluant les télécommunications et l'environnement", tout ce que l'auteur appelle "le "soft", l'immatériel, en particulier les capacités en matière de formation, de développement technologique, d'innovation technologique, bref tout ce qui, à côté du renforcement en matière de capital physique, peut provoquer une amélioration du capital immatériel et humain".

Au centre des démarches, second constat, on débusque les logiques d'accumulation derrière les termes de lutte contre la dispersion ou de concentration.

Dans la démarche structurelle qu'est le projet spatial, ces logiques débouchent sur le renforcement de pôles, seuls ou en réseau. La logique d'accumulation s'articule prioritairement aux pôles importants. Lorsque des régions doivent intégrer des pôles extérieurs dans leur projet spatial, on glisse dans un processus de développement territorial exogène et dans une relation territoriale de type centre-périphérie.

Le troisième constat concerne le rôle central, fondateur, des villes, pour des raisons qui renvoient aux deux constats précédents, à la relation forte entre ville et innovation (tant dans la production que dans la diffusion de celle-ci) et à la production d'économies d'agglomération et d'urbanisation.

Pour conclure, nous reviendrons à la notion de masse critique précédemment évoquée. On a vu qu'elle n'était pas définie ou qu'elle était associée *de facto* à l'effet de taille. QUEVIT (1995, p. 33) permet d'aller plus avant lorsque, s'interrogeant sur les effets structurants de la masse critique, il estime que ceux-ci "ne s'évaluent pas en termes de dotation de ressources mais sur la manière dont celles-ci se renforcent entre elles et sont affectées de manière combinatoire aux objectifs du développement régional".

Généralisant cette position et s'agissant de doter un territoire des ressources indispensables pour impulser une croissance endogène (pourvu qu'il y ait croissance), l'enjeu n'est-il pas dans la diversité des facteurs et dans l'agencement spatial de ceux-ci (aspect à gérer par la planification stratégique territoriale) ainsi que dans le contexte institutionnel et organisationnel large

tel que saisi à partir des milieux innovateurs et des districts industriels ? C'est sans doute là que se niche une des sources des divergences interrégionales.

Par ailleurs, la difficulté à atteindre " la " masse critique de façon purement endogène amène à explorer une voie alternative, qui n'est pas non plus l'exogène pur. Ainsi, la recherche d'implantations d'activités sous condition que celles-ci concourent à contribuer à l'augmentation quantitative et qualitative de la dotation en facteurs endogènes du territoire devient une concrétisation de la recherche des effets produits par l'accumulation. Autre axe, l'inscription de villes dans la mouvance de pôles extérieurs exige une politique territoriale spécifique visant à l'endogénéisation. Les programmes transfrontaliers, largement

présents dans les plans, y trouveraient un fondement conceptuel autrement puissant que le simple dépassement de l'effet de frontière.

Au terme de l'analyse, nous estimons qu'une façon d'atteindre une telle masse critique réside en partie dans l'immatériel, et plus spécifiquement dans l'ingénierie territoriale, qu'il s'agisse d'un savoir-faire au niveau du capital-public ou d'un savoir-organiser à travers la planification ou la coordination.

Dans le champ de la recherche, une voie est ouverte potentiellement dans cet interface entre territorialité et endogénéisation de facteurs de croissance. La poursuite de programmes opérationnels, en exécution de projets spatiaux configurés sur ces concepts, permettrait, nous semble-t-il, de mieux pénétrer dans ce processus vertueux.

## Bibliographie

- AGHION P., HOWITT P. (1992), « A model of growth through creative destruction », *Econometrica*, 60 (2), pp. 323-351.
- AMABLE, B., et GUELLEC, D. (1992), « Les théories de la croissance endogène », *Revue d'économie politique*, 102 (3), mai-juin.
- ARTHUR, W.B. (1995), « La localisation en grappes dans la « Silicon valley » : à quel moment les rendements croissants conduisent-ils à une position de monopole », in RALLET, A. et TORRE A., eds, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 297-316.
- AYDALOT, P. (1984), « La crise économique et l'espace: recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. VII, n°1, pp. 9-31.
- AYDALOT, P. (1985), *Economie régionale et urbaine*, Economica, Paris.
- BACH, L., COHENDET, P., LAMBERT, G., LEDOUX, M.J. (1992), « Measuring and managing spinoffs: the case of the spinoffs generated by ESA programs », *Space economics*, AIAA, Washington D.C.
- BAGNASCO, A. (1977), *Tre Italie. La problematica territoriale dello sviluppo economico italiano*, Il Mulino, Bologne.
- BAGNASCO, A. (1996), « Le développement diffus: le modèle italien », in SACHS, J., ed., *Quelles villes, pour quel développement ?*, Coll. Nouvelle encyclopédie Diderot, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 191-213.
- BARRO R. (1990), « Government spending in a simple model of endogenous growth », *Journal of political economy*, October.
- BAUMONT, C. (1997), « Croissance endogène des régions et espace », in CELIMENE, F., et LACOUR, C., eds, *L'intégration régionale des espaces*, Bibliothèque de Science Régionale, Association de Science Régionale de Langue Française, Economica, Paris, pp. 33-61.
- BECATTINI, G. (1979), « Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale », *Rivista di economia e politica industriale*, vol. V, n°1, pp. 7-21.
- BECATTINI, G., ed. (1987), *Mercato e forze locali: il distretto industriale*, Il Mulino, Bologne.
- BECATTINI, G. (1992), « Le district marshallien: une notion socio-économique », in BENKO, G. et LIPIETZ, A., eds, *Les régions qui gagnent - Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Economie en liberté, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 35-55.
- BECATTINI, G. et RULLANI, E. (1995), « Système local et marché global - Le district industriel », in RALLET, A. et TORRE A., eds, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 171-192.
- BENKO, G. et LIPIETZ, A. (1992), « Le nouveau débat régional: positions », in BENKO, G. et LIPIETZ, A., eds, *Les régions qui gagnent - Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Economie en liberté, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 13-32.
- BRUSCO, S. (1982), « The Emilian model: productive decentralisation and social integration », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 6, n°2, pp. 167-184.
- CAMAGNI, R. (1995), « Espace et temps dans le concept de milieu innovateur », in RALLET, A. et TORRE A., eds, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 193-210.
- CAROLI, E. (1994), « Croissance et formation : le rôle de la politique éducative », *Economie et prévision*, n°116.
- CATIN, M. (1991), « Economies d'agglomération et gains de productivité », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, pp. 565-598.
- CATIN, M. (1994), « Externalités », in AURAY, J.-P., BAILLY, A., DERYCKE, P.-H., HURIOT, J.-M., eds, *Encyclopédie d'économie spatiale - Concepts, Comportements, Organisations*, Economica, Paris, pp. 99-103.
- COURLET, C. et DIMOU, M. (1995), « Les systèmes localisés de production: une approche de la dynamique longue », in RALLET, A. et TORRE A., eds, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 359-377.
- COURLET, C. et GAROFOLI, G. (1995), « Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement », *Dynamiques industrielles, dynamiques territoriales, Actes du Colloque International de l'Association de Science Régionale De Langue Française*, Toulouse, les 30, 31 août et 1er septembre.
- COURLET, C., PECQUEUR, B., et SOULAGE, B. (1993), « Industrie et dynamiques de territoires », *Revue d'économie industrielle*, n°64, pp. 7-21.
- COURLET, C. et SOULAGE, B. (1993), « Industrie et territoires: principaux points de repères bibliographiques », *Revue d'économie industrielle*, n°64, pp. 54-60.

- CREVOISIER, O., FRAGOMIKELAKIS, M., HAINARD F., et MAILLAT D. (1996), *La dynamique des savoir-faire industriels*, Seismo, Zürich.
- D'AUTUME, A. (1994), « Choix éducatifs, équilibre général et croissance économique », *Economie et prévision*, n°116.
- DE GAUDEMAR, J.P., et varii, (1989), « L'aménagement du territoire: nouvelles données ? », débat, *L'espace géographique*, n°4, pp. 273-290.
- DEJARDIN, M. (1996), « Déterminants régionaux de la création d'entreprises: estimations économétriques appliquées au cas de la Belgique », Régions et villes dans l'Europe de l'an 2000, *Actes du Colloque International de l'Association de Science Régionale De Langue Française*, Berlin, Université Humboldt, 2-4 septembre 1996.
- FUA, G. et ZACCHIA, C., eds (1983), *Industrializzazione senza fratture*, Il Mulino, Bologne.
- FUJITA, M., THISSE, J-F (1996), « Economics of agglomeration », in HURIOT, J.M. et THISSE, J.F., eds, *Economics of cities* (à paraître).
- GAROFOLI, G. (1981), « Lo sviluppo delle aree periferiche nell'economia italiana degli anni settanta », *L'Industria*, II, n°3, pp. 391-404.
- GAROFOLI, G. (1983), « Sviluppo regionale e ristrutturazione industriale: il modello italiano degli anni 70 », *Rassegna economica*, vol. XLVII, n°6, nov.-déc.
- GAROFOLI, G. (1991), *Modelli locali di sviluppo*, Franco Angeli, Milan.
- GAROFOLI, G. (1992a), « I sistemi produttivi locali una rassegna della letteratura », in GAROFOLI, G., *Economia del territorio: trasformazioni economiche e sviluppo regionale*, Etaslibri, Milan.
- GAROFOLI, G. (1992b), « Les systèmes de petites entreprises: un cas paradigmatique de développement endogène », in BENKO, G. et LIPIETZ, A., eds, *Les régions qui gagnent - Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Economie en liberté, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 57-80.
- GAROFOLI, G. (1994), « New firm formation and regional development: the Italian case », *Regional studies*, Vol. 28, n°4, pp. 381-393.
- GAROFOLI, G. (1996), « Développement et transformation des systèmes productifs locaux - Globalisation et coopération interrégionale », *Sciences de la société*, n°37, février 1996, pp. 83-95.
- GLAESER, KALLAL, SCHEINKMAN, SHLEIFER (1992), « Growth in cities », *Journal of Political Economy*, Vol. 100, n°6, pp. 1126-152.
- GROSSMAN, G.M., HELPMAN, E. (1994), « Endogeneous innovation in the theory of growth », *Journal of economic perspectives*, Vol.8, N°1, Winter.
- GUELLEC, D. (1995), « Croissance mondiale: les nouvelles perspectives », *Sciences humaines*, 56, Décembre, pp. 10-13.
- GUELLEC, D., RALLE, P. (1995), *Les nouvelles théories de la croissance*, Coll. Repères, Editions La Découverte, Paris.
- HENDERSON, V., KUNCORO, A., TURNER, M. (1995), « Industrial development in cities », *Journal of political economy*, vol.103, n°5.
- JACKSON, G., MASNICK, G., BOLTON, B., BARLETT, S., et PITKIN, J. (1981), *Regional diversity: growth in the United States 1960-1990*, Auburn House, Dover, Massachussets.
- JAYET H., PUIG, J-P, THISSE, J.-F. (1995), « Enjeux économiques de l'organisation de l'espace français », *Discussion paper du Service des études et de la statistique*, Ministère de la Région wallonne, n°9502.
- JAYET, H., PUIG, J.-P., et THISSE, J.-F. (1996), « Enjeux économiques de l'organisation du territoire », *Revue d'économie politique*, 106 (1), janv.-février.
- KRUGMAN, P. (1991), « Increasing returns and economic geography », *Journal of political economy*, 99, 3, pp. 483-499.
- KUBO, Y. (1995), « Scale economies, regional externalities, and the possibility of uneven regional development », *Journal of regional science*, vol. 35, no. 1, pp. 29-42.
- LECOQ, B. (1991), « Organisation industrielle, organisation territoriale: une approche intégrée fondée sur le concept de réseau », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 321-341.
- LUCAS, R.E. (1988), « On the mechanism of economic development », *Journal of Monetary Economics*, n°22, pp 3-42.
- MAILLAT, D. (1994), « Comportements spatiaux et milieux innovateurs », in AURAY, J.-P., BAILLY, A., DERYCKE, P.-H., HURIOT, J.-M., eds, *Encyclopédie d'économie spatiale - Concepts, Comportements, Organisations*, Economica, Paris, pp. 255-262.
- MAILLAT, D. (1995), « Milieux innovateurs et dynamique territoriale », in RALLET, A. et TORRE A., eds, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, pp. 211-231.
- MAILLAT, D. (1996), « Du district industriel au milieu innovateur: contribution à une analyse des organisations productives territorialisées », Working paper n°9606a, Institut de Recherches Economiques et Régionales - Université de Neuchâtel, novembre.
- MAILLAT, D. (1997), « Interactions entre système urbain et système de production localisé: une approche du développement régional endogène en termes de milieu innovateur », Working paper n°9701a, Institut de Recherches Economiques et Régionales - Université de Neuchâtel, janvier.
- MAILLAT, D. et PERRIN, J.-Cl., eds (1992), *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs, EDES, Neuchâtel.
- MAILLAT, D., QUEVIT, M. et SENN, L., eds (1993), *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs: un pari pour le développement régional*, Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs, EDES, Neuchâtel.
- MARECHAL, L. (1995), « Du triangle au carré. Du livre blanc à la planification » in *La Wallonie au futur. Quelles stratégies pour l'emploi ?*, Congrès de Liège, octobre 1995, Institut Jules Destrée, Collection « Etudes et Documents », pp. 321-340.
- MARSHALL, A. (1890), *Principles of economics*, Macmillan, Londres.
- MARSHALL, A. (1900), *Elements of economics of industry*, Macmillan, Londres.
- MARSHALL, A. (1919), *Industry and trade*, Macmillan, Londres.
- MARTIN P., OTTAVIANO J.P. (1996), « Growth and agglomeration », *CEPR Discussion Paper n°1529*.
- MATSUYAMA, K. (1995), « Complementarities and cumulative processes in models of monopolistic competition », *Journal of economic literature*, Vol. XXXIII, pp. 701-729.
- MERENNE-SCHOUMAKER, B. (1996), *La localisation des industries*, Nathan-Université, Paris.
- PALIVOS, T., WANG, P. (1996), « Spatial agglomeration and endogeneous growth », *Regional science and urban economics*, n°26, pp. 645-669.
- PERRIN, J.-C. (1992), « Dynamique industrielle et développement local: un bilan en termes de milieux », in MAILLAT, D. et PERRIN, J.-Cl., eds, *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs, EDES, Neuchâtel, pp. 223-255.
- PERROUX, F. (1955), « Note sur la notion de 'Pôle de croissance' », *Economie appliquée*, Tome VIII, n° 1-2, janvier-juin, pp. 307-320.

- PEYRACHE-GADEAU, V. (1995), *Dynamiques différenciées des économies territoriales: apports des analyses en termes de districts industriels et de milieux innovateurs*, Thèse, Université Pierre Mendès France, Grenoble.
- PIORE, M. et SABEL, C. (1984), *The second industrial divide: possibilities for prosperity*, Basic Books, New-York.
- POLANYI, M. (1962), *Personal knowledge. Towards a post-critical philosophy*, Routledge and Kegan, Londres.
- QUEVIT, M. (1996), « Relations entre aménagement du territoire et développement régional équilibré », in *L'aménagement du territoire de la grande Europe en coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale*, Actes de la conférence conjointe de Prague, Conseil de l'Europe, Commission européenne, 16 et 17 octobre 1995, Office des publications officielles des Communautés européennes, pp. 26-38.
- QUEVIT, M. et BODSON, S. (1992), « Entreprises de haute technologie et milieu de tradition industrielle: région de Liège », in MAILLAT, D. et PERRIN, J.-Cl., eds, *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs, EDES, Neuchâtel, pp. 127-146.
- RALLE (1996), « Education et accumulation du capital humain: l'apport des nouvelles théories de la croissance », Actes du 12ème Congrès des Economistes belges de langue française - Bruxelles, Centre interuniversitaire de formation permanente, Charleroi, Vol. 1, pp. 51-67.
- ROMER, P. (1986), « Endogenous technical change », *Journal of Political Economy*, 98(5).
- ROMER, P. (1990), « Increasing returns and long run growth », *Journal of Political Economy*, 94, pp. 1002-1037.
- SABEL, C. et ZEITLIN, J. (1982), « Alternative storica alla produzione di massa », *Stato e mercato*, n°5, août.
- SOLOW, R. (1956), « A contribution to the theory of economic growth », *Quarterly Journal of Economics*, 70, February, pp. 65-94.
- THISSE, J-F (1996), « Science régionale et économie géographique: matériaux pour un rapprochement », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°4, pp. 673-694.
- TORRE, A. (1993), « Proximité géographique et dynamiques industrielles », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, pp. 431-448.
- TRIGILIA, C. (1986), « Small firm developments and political subcultures in Italy », *European sociological review*, 2, pp. 161-175.
- VAN DOREN, P. (1996), « Un programme de développement régional pour Charleroi ou comment mieux répondre à la démarche du milieu innovateur ? », in DEMAZIERE, Ch., ed., *Du local au global - Les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*, L'Harmattan, Paris, pp. 143-161.
- WHITAKER, J.K., ed. (1975), *The early economic writings of Alfred Marshall, 1867-1890*, Macmillan, Londres.
- ZEITLIN, J. (1985), « Distretti industriali e struttura industriale in prospettiva storica », in INNOCENTI, R., ed., *Piccola città e piccola impresa*, Franco Angeli, Milan.

## Notes

<sup>1</sup> Le modèle néoclassique envisage aussi l'accroissement de production suite à la croissance de la population. Citée ici pour mémoire, cette source de croissance n'est toutefois pas à négliger dès lors que l'on s'intéresse aux phénomènes de croissance régionale. Les soldes migratoires de région à région ne sont pas sans effet sur leurs dynamiques économiques (BAUMONT, 1997).

<sup>2</sup> Des rendements d'échelle croissants (internes à la firme) signifient qu'au plus on produit, en mettant en œuvre des quantités supplémentaires de facteurs de production, au plus la productivité de ces facteurs est grande. De tels rendements conduisent à des situations de concurrence imparfaite.

<sup>3</sup> Les références de publication qui suivent ont été actualisées, ou tiennent compte de développements ultérieurs apportés par les différents auteurs à des travaux déjà cités par AMABLE et GUELLEC dans leur revue de la littérature.

<sup>4</sup> Voir aussi CAROLI (1994).

<sup>5</sup> « Le capital humain désigne le stock de connaissances valorisables économiquement et incorporées aux individus. » (RALLE, 1996, p. 59)

<sup>6</sup> Ce qui constitue l'externalité du modèle.

<sup>7</sup> A ce propos, cf. THISSE (1996).

<sup>8</sup> Sur la problématique d'accumulation et de coordination en présence de complémentarités d'activités, voir plus particulièrement MATSUYAMA (1995).

<sup>9</sup> Cf. notamment KRUGMAN (1991), ARTHUR (1995), THISSE (1996).

<sup>10</sup> Voir également FUJITA et THISSE (1996).

<sup>11</sup> Cf. CATIN (1991) pour un recensement.

<sup>12</sup> Voir également GLAESER, KALLAL, SCHEINKMAN, SHLEIFER (1992).

<sup>13</sup> Particulière à double titre, car nous omettrons volontairement certaines références ou concepts présentés dans COURLET et alii (1993), ou que nous aurions pu rencontrer ailleurs (cf. i.a. MAILLAT, 1996). Notre intention n'est donc pas d'être exhaustifs; loin s'en faut. Nous croyons cependant donner une description attentive des fondements.

<sup>14</sup> De l'atmosphère industrielle: « lorsque de grandes masses d'hommes dans la même localité sont engagées dans des tâches similaires, il est constaté que par l'association de l'un et l'autre, ils éduquent l'un et l'autre. Pour utiliser un langage que les travailleurs utilisent eux-mêmes, la compétence (ou le savoir-faire) requise dans leur travail est dans l'air et les enfants la respirent en grandissant. » (WHITAKER, 1975; cité par COURLET et alii, p. 8).

<sup>15</sup> Cf. à ce propos BENKO et LIPIETZ (1992), ainsi que COURLET et alii (1993) et COURLET et SOULAGE (1993), lesquels citent, pour références bibliographiques, BAGNASCO (1977), BRUSCO (1982), GAROFOLI (1981, 1983), FUA et ZACCHIA (1983), TRIGILIA (1986).

<sup>16</sup> Pour la rédaction de ce paragraphe et des suivants, nous nous inspirons largement de BECATTINI (1992).

<sup>17</sup> L'auteur évoque aussi les problèmes culturels liés à l'immigration et au district. Cf. BECATTINI, 1992, p. 39.

<sup>18</sup> On le comprend bien. Pourquoi toutefois lui attribuer le caractère *sine qua non* ? Il nous semble que cette question mériterait quelques éclaircissements afin d'éviter que l'on se perde en conjectures diverses.

<sup>19</sup> Les petites et moyennes entreprises seraient plus fréquemment à l'origine de nouvelles créations. Elles seraient, pour les entrepreneurs en devenir, le lieu privilégié de premières expériences plus diversifiées, plus directement en rapport avec le marché et donnant un meilleur aperçu du métier de chef d'entreprise que les expériences acquises dans les grandes unités. Elles joueraient ainsi un rôle d'incubateur. Sur ce point, voir notamment GAROFOLI (1994; cité par DEJARDIN, 1996).

<sup>20</sup> En faisant appel à l'extérieur, l'entreprise du district éloigne la possibilité de surveillance de la production, mais elle se prive également des avantages liés au système de prix localisé. BECATTINI (1992, p. 47) définit le prix local en fonction des prix fixés sur les marchés nationaux et internationaux, et de l'intervention d'institutions locales (associations patronales et habitudes locales). La conséquence de cette intervention est une variabilité moindre des prix locaux. « On a ainsi un genre d'hybride entre prix administrés et prix de marché ».

<sup>21</sup> Voir aussi à ce propos COURLET et DIMOU (1995).

<sup>22</sup> Nous rejoignons sans aucun doute ici certains arguments des théories de la localisation. Pour une revue de la littérature, voir notamment MERENNE-SCHOUMAKER (1996).

<sup>23</sup> La progression dans la typologie exposée n'a rien d'automatique pour un système productif local. Un certain nombre d'événements peuvent se révéler contrariaires, en dépit de facteurs favorables. GAROFOLI (1992b, p. 69) énonce à titre d'exemple « l'évolution du marché international, la concurrence des autres pays, etc. », en ce qui concerne les conditions externes; « épuisement de la réserve de force de travail, impossibilité à maintenir des bas salaires, manque de travailleurs qualifiés, insuffisance d'espace utilisable pour de nouvelles localisations industrielles, réglementations excessivement normatives d'utilisation du territoire, disponibilité insuffisante d'infrastructures, disparition du consensus social, etc. », en ce qui concerne les conditions internes.

<sup>24</sup> D'autres faiblesses peuvent encore être énumérées en référence au système de production reposant sur de petites entreprises. Les plus importantes, aux yeux de l'auteur, seraient: un manque d'orientation vers le marché; des services (et plus particulièrement des services aux entreprises) insuffisants; « un poids réduit, en termes contractuels, au regard non seulement de la politique économique nationale, mais fréquemment aussi de la politique d'intervention des régions et des organismes publics intermédiaires »; ajoutons encore une politique de crédit déficiente incombant aux banques locales. (GAROFOLI, 1992b, p. 69).

<sup>25</sup> « Que l'on pense au rôle déterminant (pour le développement des entreprises et du système local) que peuvent jouer les centres de contrôle qualité, les centres technologiques, les centres de services réels constitués sur la base de conventions entre les collectivités locales et les consortiums d'entreprises; les centres de formation professionnelle, les institutions de liaison école-marché du travail; les institutions qui disciplinent la concurrence entre les entreprises, en facilitant l'introduction de nouveaux produits et de nouveaux processus plutôt que la concurrence sur les coûts de production, et, indirectement, sur les coûts du travail. » (GAROFOLI, 1992b, p. 72).

<sup>26</sup> Sur ce point, BAGNASCO (1996, p. 209) est plus prudent. Envisageant le contexte politico-économique italien, l'auteur écrit: « On peut aussi considérer les mécanismes de la fraude et de l'évasion fiscales comme une forme de soutien indirect aux entreprises, notamment lorsqu'ils sont imputables à l'insuffisance des contrôles administratifs et pénaux et à une législation trop peu efficace. Il s'agit là d'un phénomène impossible à quantifier mais dont tous les observateurs soulignent l'importance. L'industrialisation diffuse liée à la petite entreprise ne se confond toutefois pas complètement avec l'économie

---

informelle; si elle lui est souvent associée, elle en est aussi bien distincte. » Et l'auteur de citer les résultats d'une étude menée par le Ministère du Travail italien au début des années 80.

<sup>27</sup> L'analyse de GAROFOLI (1992b, pp. 74-75) repose ici explicitement sur les travaux de PIORE et SABEL (1984). La dichotomie entre système fordiste et système de spécialisation flexible est-elle pertinente ? « Certes, il est évident que le système de production de masse n'a pas disparu, mais il est vrai aussi que les phénomènes d'ajustement structurel et de globalisation ont fait apparaître 'de nouvelles formes d'organisation des firmes, moins fondées sur les logiques verticales dominées par le contrôle hiérarchique et centralisé, mais davantage sur des logiques de coordination horizontale des fonctions, sur un degré élevé de déconcentration et des délégations des pouvoirs de décision. La tendance est en particulier à s'associer localement des niveaux de compétences complémentaires ou similaires, et à constituer des segments homogènes de production territorialisés.' » (MAILLAT, 1996, p. 3; citant PEYRACHE-GADEAU, 1995, p. 73) Quant à l'éventualité d'un choix stratégique erroné, n'oublions pas la référence explicite à des districts industriels européens existants, c'est-à-dire déjà une forme particulière d'organisation industrielle dont le potentiel est à évaluer avant toute chose à partir de la structure développée.

<sup>28</sup> Le cas français (l'essor du Midi et le déclin du Nord) est cité aux côtés des cas britannique et belge (la Flandre aujourd'hui plus riche que la Wallonie). En ce qui concerne les Etats-Unis, « si les indicateurs courants montrent, depuis les années 70 une poursuite de la convergence des niveaux de revenu entre les régions, ce processus ne relève plus, comme dans les années 60, de l'extension à tout le territoire d'effets issus des régions riches, mais de dynamismes spécifiques des régions périphériques » (AYDALOT, 1985, p. 160; mentionnant JACKSON et alii, 1981). Mentionnons le contraste entre ce qui précède et ce qu'écrivait PERROUX (1955, p. 309): « Le fait grossier mais solide est celui-ci: la croissance ne paraît pas partout à la fois; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie. ».

<sup>29</sup> Sur les interrogations à l'origine des travaux sur les milieux innovateurs, et plus particulièrement les étapes de la recherche du GREMI (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs) qui les ont suivies, cf. MAILLAT (1995).

<sup>30</sup> Cf. i.a. COURLET et GAROFOLI (1995). MAILLAT (1997) en témoigne encore récemment.

<sup>31</sup> Cf. par exemple les contributions au colloque GREMI II, reprises dans MAILLAT et PERRIN (1992). En ce qui concerne des régions de Wallonie et la recherche sur les milieux innovateurs, cf. QUEVIT et BODSON (1992), VAN DOREN (1996).

<sup>32</sup> Pour la rédaction des paragraphes qui suivent, sur les notions de milieu et de milieu innovateur, nous nous inspirons très largement de MAILLAT (1994, 1996).

<sup>33</sup> Des rapprochements sont possibles avec l'éthique du district industriel. La notion de milieu (innovateur) ne se limite cependant pas à cette seule application. Cf. CAMAGNI (1995).

<sup>34</sup> La logique territoriale s'oppose à la logique fonctionnelle. « (Cette dernière) correspond à l'organisation industrielle de nature hiérarchique ». Une même organisation intègre l'ensemble des fonctions nécessaires à la production. Des relations peuvent être établies entre des espaces différents, mais ceux-ci sont cloisonnés. Ils ne constituent que des supports passifs. (MAILLAT, 1996).

<sup>35</sup> Nous empruntons cet intertitre à MAILLAT (1996, p. 20).

<sup>36</sup> « La rupture avec la logique d'internalisation ne signifie pas nécessairement le retour au marché » (COURLET et alii, 1993, p. 15).

<sup>37</sup> Cette définition relève davantage des approches empiriques présentées au point 1.3. Elle rejoint les modèles à la ROMER, LUCAS, BARRO et consorts dans la mesure où ceux-ci attribuent une place capitale *aux choix des agents économiques* dans l'accumulation des facteurs de croissance endogène.

<sup>38</sup> Une récente législation (d'application au 1<sup>er</sup> mars 1998) a transformé le P.R.A.T.W. en S.D.E.R. (Schéma de développement de l'espace régional), par souci de parallélisme avec le S.D.E.C. De toute façon, le dernier document paru est toujours celui sous analyse.

<sup>39</sup> C'est la raison qui nous conduit à isoler pour l'analyse cette dimension des plans, au détriment du diagnostic ou des mesures, qui ne seront évoqués qu'en appui.

<sup>40</sup> Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, *Avant-projet de plan régional d'aménagement du territoire wallon (PRATW)*, (mars 1995), 193 pages + 1 pochette de cartes.

<sup>41</sup> BENKO et LIPIETZ (1992) est cité parmi les références bibliographiques « ayant le plus inspiré le P.R.A.T.W. » (P.R.A.T.W., p. 188).

<sup>42</sup> En termes d'agglomération (au sens de l'Institut National de Statistique) et non de communes administratives, respectivement 470.000, 300.000, 100.000, 160.000 habitants.

<sup>43</sup> Le P.R.A.T.W. ne nomme pas les villes de ces deux catégories.

<sup>44</sup> L'immatériel, au regard de l'aménagement du territoire, renvoie à trois sous-catégories :

« l'immatériel perçu comme le savoir-faire, la formation du facteur travail;

l'immatériel perçu comme la combinaison d'éléments matériels (ce qui est consommé, utilisé, est plus que la somme des parties, par exemple la ville);

l'immatériel comme organisation ». (MARECHAL, 1995, p.333).

<sup>45</sup> *Espace de coopération. Deuxième Esquisse de structure Bénélux*, projet, mai 1996, XXX + 186 pages. On notera que le document sous analyse a subi depuis de profondes modifications, surtout pour le chapitre « décisionnel ».

<sup>46</sup> Ce triangle est très proche de la structuration de l'aire centrale dégagée dans le P.R.A.T.W.

<sup>47</sup> Voir *Les cahiers de l'urbanisme*, Ministère de la Région wallonne, n° 11, hiver 1993-1994. Ce numéro comprend l'ensemble des documents relatifs à ce Conseil informel.

<sup>48</sup> *Schéma de développement de l'espace communautaire*. Premier projet officiel présenté à la réunion informelle des Ministres responsables de l'aménagement du territoire des Etats membres de l'Union européenne, Noordwijk, 9 et 10 juin 1997, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 79 pages + 4 cartes.

<sup>49</sup> Les propos qui suivent se basent sur la partie III du S.D.E.C. : « Objectifs et options politiques pour le territoire européen ». Les deux premières parties abordent successivement les buts fondamentaux et la nature du document qu'est le S.D.E.C. (partie I) et le diagnostic à travers les enjeux territoriaux (partie II). Le S.D.E.C. est accompagné de quatre cartes : accessibilité, infrastructure et transport ; diversité, complémentarité et coopération ; richesses naturelles et gestion des eaux ; relation villes-campagnes. L'échelle (1 : 12.000.000) et l'imprécision de la cartographie les rendent peu utilisables.

<sup>50</sup> En Europe, « Londres, Paris, peut-être Berlin, et une ou deux autres » (S.D.E.C., p. 18).

<sup>51</sup> « Pour assurer la compétitivité de l'Europe entière, l'accès aux connaissances est probablement plus vital encore que celui aux infrastructures. Les régions défavorisées doivent pouvoir relever le défi de la société de l'information par une

---

*meilleure capacité d'innovation et un engagement dans de nouveaux créneaux économiques. Il faut que la population devienne plus consciente des perspectives offertes, et que les autorités s'efforcent d'insérer l'enseignement supérieur et la recherche dans le tissu économique tout en élevant le niveau général d'éducation et de savoir-faire » (S.D.E.C., p. 60).*

<sup>52</sup> Notons que la deuxième Esquisse définit de nouveaux concepts territoriaux particulièrement intéressants car en interface avec l'économie régionale (voir à ce sujet le glossaire à la fin du volume) (Esquisse Bénélux, pp. 175-186).

<sup>53</sup> A l'exception de l'Esquisse Bénélux, si ce n'est pour le volet « infrastructures ». Le choix a été d'élaborer un plan non exhaustif venant en « plus-value » par rapport aux plans nationaux ou régionaux. La politique de la ville n'a pas été reprise dans l'Esquisse comme telle parce qu'elle était traitée dans d'autres documents.

<sup>54</sup> On trouve dans le S.D.E.C. et dans l'Esquisse Bénélux des propositions qui visent à internaliser des déséconomies liées à l'encombrement : par exemple, introduire dans les prix la facture environnementale du transport (S.D.E.C., p. 25) ou faire supporter par les usagers les coûts directs et indirects réels (Esquisse Bénélux, p. 76).

<sup>55</sup> L'Esquisse Bénélux émet des réserves sur une expansion trop diffuse au sein de ces couloirs. Définissant les couloirs de développement (ontwikkelingscorridor) comme « *une forme de développement spatial fondée sur les potentialités offertes par l'infrastructure, généralement routière, pour l'implantation d'activités urbaines et économiques, et qui se traduit par une structure urbaine en ruban plus ou moins continu* », les auteurs estiment qu'au « lieu du développement de tels couloirs, la deuxième Esquisse propose une concentration sélective » (Esquisse Bénélux, p. 178).